

OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL RECENTES EN RÉGION WALLONNE. ANALYSES ET SYNTHÈSES¹

Serge SCHMITZ² et Charles CHRISTIANS³

Pour répondre à la demande de la Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région Wallonne, une étude scientifique de la répartition de grands groupes d'affectations du sol et de leur évolution a été entreprise à l'échelle des communes de Wallonie de 1982 à 1992. Des typologies et synthèses ont pu en être déduites.

"Le cadastre est la seule source d'information qui puisse donner un aperçu détaillé et exhaustif de l'utilisation du sol en Belgique" (Van der Haegen, 1982).

L'informatisation des données cadastrales normalisées a permis de dresser tableaux et cartes.

Le nombre de rubriques par nature de la parcelle est de 216 et a été regroupé en 37 catégories qui, pour les besoins de la présente étude, ont été ramenées à 4 grands groupes par agrégation opérationnelle (tableau 1).

Une certaine prudence s'impose à propos de la fiabilité de la légende retenue étant entendu que le cadastre reste à ce jour la source la plus performante.

- a) Dans les rubriques de la légende, les superficies cadastrées mentionnent les dimensions admises sans valeur juridique.
- b) Les données sur la nature cadastrale des parcelles sont celles qui figurent dans les registres cadastraux, selon ce qui a été déclaré par les propriétaires. Ceux-ci peuvent omettre de signaler des changements de nature, ces derniers étant actés lors des péréquations cadastrales.
- c) Les parcelles dont la nature ne rentre pas dans les natures définies par le cadastre et reprises dans notre travail n'interviennent pas dans les totaux et les proportions calculées pour les tableaux et les cartes. Ces parcelles représentent d'ailleurs, une quantité négligeable (1728 parcelles sur 3.995.509 en 1980, 274 ha sur 1.684.549 ha)

1. Etude réalisée pour le Ministère de la Région Wallonne sous la direction du Professeur Charles Christians.
2. Assistant au Service de Géographie humaine de l'Université de Liège.
3. Professeur ordinaire honoraire de l'Université de Liège.

TABLEAU 1: Agrégation des catégories d'occupations du sol

1. Emprise agricole	terres agricoles + pâtures et prés + jardins et parcs + vergers
2. Emprise forestière	bois
3. Terres vaines et vagues	friches urbaines et industrielles dans les communes urbaines + terrains incultes et fagnes dans les communes rurales
4. Espace urbanisé	toutes parcelles bâties + terrains récréatifs + terrains industriels, parcelles à bâtir ou assimilé, autres parcelles non-bâties comme parkings, aéroports, terrains militaires + superficie cadastrée des chemins et eaux

Une autre précaution s'impose à propos des termes d'affectation, d'occupation et d'utilisation du sol souvent considérés comme des synonymes (Mérenne E., 1990; Brunet R., 1992). Or l'affectation du sol se définit comme la destination, l'application à un usage déterminé du sol; cette notion induit une action humaine et un but. L'occupation du sol est le fait d'en prendre possession; le fait peut être passif. Par contre l'utilisation du sol est le fait de se servir du sol; cette définition implique une utilité mais également des connotations d'organisation, de planification. L'utilisation du sol est une notion plus riche que celle d'occupation du sol, cette dernière pouvant être utilisée, contrairement à l'utilisation, pour parler d'occupation non voulue par l'homme.

Lors de l'analyse qui suit, il faut donc tenir compte de l'origine cadastrale des données qui informent plus sur l'affectation officielle de la parcelle que sur l'occupation factuelle de celle-ci. En ce qui concerne la superficie agricole, il s'agit de l'ensemble des parcelles de cette nature qu'elles soient exploitées ou non par des personnes soumises au recensement agricole; ainsi, la superficie agricole cadastrale est nettement plus étendue que la superficie agricole utilisée des recensements agricoles. Dès lors, on peut penser que l'agriculture est surestimée par rapport aux forêts et aux usages urbains, notamment des superficies agricoles ont pu être afforestées sans avoir fait l'objet d'une déclaration au cadastre. Lors de l'agrégation, la prise en compte des jardins et parcs contribue aussi à la surestimation de l'emprise agricole. C'est pour ces raisons qu'au niveau de la Région wallonne, les 912.455 ha. agricoles cadastrés au 31 décembre 1997 ne peuvent logiquement pas être comparés aux chiffres du recensement agricole du 15 mai 1996 (749.326 ha).

Par contre, les 497.765 ha de bois cadastrés sont cohérents par rapport aux chiffres du dernier recensement forestier du 15 mai 1970, 491.400 ha, en raison de la faible croissance des bois dans les dernières décennies. Toutefois un inventaire de la forêt wallonne réalisé en 1979 par le Professeur Rondeux établissait la superficie forestière à 535.394 ha, estimant une sous-évaluation de la forêt privée de 12% (Rondeux, 1983).

La rubrique concernant la superficie bâtie et ses compléments de type urbain comprend les rubriques que la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine a retenues pour l'espace urbanisé à l'exception des jardins et parcs comptabilisés dans l'agriculture (En 1992, 1,24% de la superficie totale de la Wallonie); elle comprend en plus les parcelles reprises sous la dénomination "autres non bâti" (terrains industriels, terrains à bâtir ou assimilés, 1,03% en 1992).

Faits et mécanismes

La situation récente de l'occupation et de l'utilisation du sol en Wallonie, son évolution et les synthèses doivent tenir compte également de l'éventuelle hétérogénéité des territoires communaux. C'est vrai pour les communes urbaines où les villes ou agglomérations peuvent être accompagnées de territoires agricoles ou forestiers comme pour les communes rurales où le chef-lieu peut être un bourg ou une petite ville.

En ce qui concerne les mécanismes d'évolution, notons bien le dynamisme périurbain et, surtout, urbain dans la période étudiée. L'espace urbanisé est le consommateur habituel de l'espace agricole situé à proximité et alentour des zones habitées. C'est vrai principalement dans la moitié nord de la Wallonie, de part et d'autre du sillon industriel - Condroz compris - et sur l'ensemble limoneux jusqu'à la frontière linguistique. Il faut aussi y voir la conquête de l'espace urbanisé sur l'espace forestier, mais en général moins marqué dans ces zones où les bois sont très minoritaires.

Dans le sud wallon, Ardenne, Fagne-Famenne et Lorraine, ce fut, avant les plans de secteur des années 70 et 80, réglementant l'utilisation du sol, un recul agricole dû aux afforestations. Le mouvement est pratiquement arrêté aujourd'hui. La fixation des limites des espaces forestiers et les faits économiques et écologiques sont responsables des statu quo approximatifs qui sont enregistrés.

Au total, les évolutions décelées se sont faites et se font à partir des affectations qui existaient ou qui existent encore à l'intérieur des zones des plans de secteurs destinées aux nouvelles affectations que prévoit le règlement, essentiellement des zones d'habitat ou des zones d'affectation de nature urbaine.

OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL EN 1992 ET DE 1982 À 1992 (Serge SCHMITZ)

1. LA SITUATION RECENTE

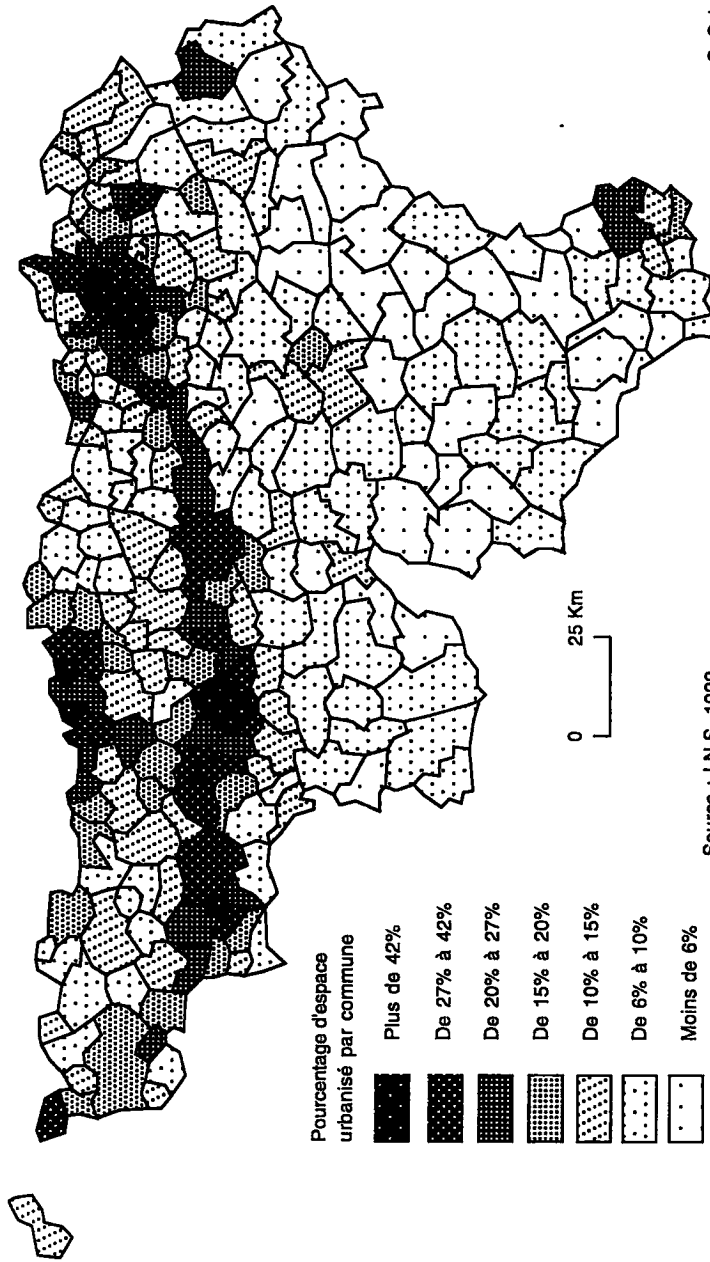
1.1. Au niveau régional

Par rapport à la superficie totale de la Région en 1997, 1.664.429 ha., l'agriculture représente 912.455 ha. ou 54,2% (924.991 ha en 1992), les bois atteignent 497.713 ha ou 29,5% (497.768 ha en 1992), l'espace urbanisé couvre 226.056 ha. ou 13,4% (206.480 ha. en 1992). Les chiffres des terres vaines et vagues se révèlent peu fiables; ils ne représentent en 1997 que 2,9% de la superficie régionale totale et sont pratiquement inchangés depuis 1992.

1.2. A partir des données détaillées des cartes communales de 1992

En 1992, le sillon sambro-mosan concentre avec le Brabant wallon l'*espace urbanisé wallon*. Du coeur urbain de l'agglomération liégeoise (Liège, Seraing, Herstal, Saint-Nicolas avec plus de 42% de l'espace urbanisé) et sa banlieue (27-42%) vers Namur (30%), Charleroi (55%), La Louvière (41%) puis Mons (30%) se relayent des communes présentant toutes plus de 20% d'espace urbanisé. Il faut sans doute y joindre l'agglomération verviétoise et Waremme à l'est, Tournai (dont la faible proportion d'espace urbanisé, sous les 20%, est due à l'étendue de son territoire) et Mouscron à l'ouest. La concentration de l'espace urbanisé du Brabant wallon fait déjà partie de la banlieue bruxelloise avec des emprises de l'espace urbanisé proches de celles de Charleroi ou de Liège à Rixensart et Waterloo, proche des communes du sillon sambro-mosan pour les communes et petites villes avoisinantes. Au sud, Arlon (22%) est totalement isolé. Viennent ensuite, des communes où l'emprise urbanisée représente de 15% à 20% de l'espace. Elles sont juxtaposées aux concentrations déjà décrites comme à l'ouest de Mons, au nord de Charleroi en direction de Bruxelles, à l'est et à l'ouest de la concentration du Brabant wallon ou au sud ouest de Liège, ou isolées comme Lessines, Limbourg, La Calamine, Spa, Hoton ou Aubange. Pour ces dernières, on doit évoquer l'étendue restreinte du territoire communal qui si elle était plus importante ferait glisser ces communes dans la même classe que leurs voisines, à savoir Ath, Eupen, Welkenraedt, Stavelot, Marche, Rochefort, et Messancy. Généralement, on peut caractériser l'espace rural autour d'une petite ville ou d'un bourg par des pourcentages d'espace urbanisé de 6% à 15% et par des pourcentages de moins de 10% dans les communes agricoles. Les communes où l'emprise urbaine est inférieure à 6% sont toutes localisées au sud du sillon sambro-mosan, la plupart en Ardenne. Signalons enfin Bütgenbach dont l'emprise urbanisée est fortement liée à la prise en compte des terrains militaires dans l'espace urbanisé.

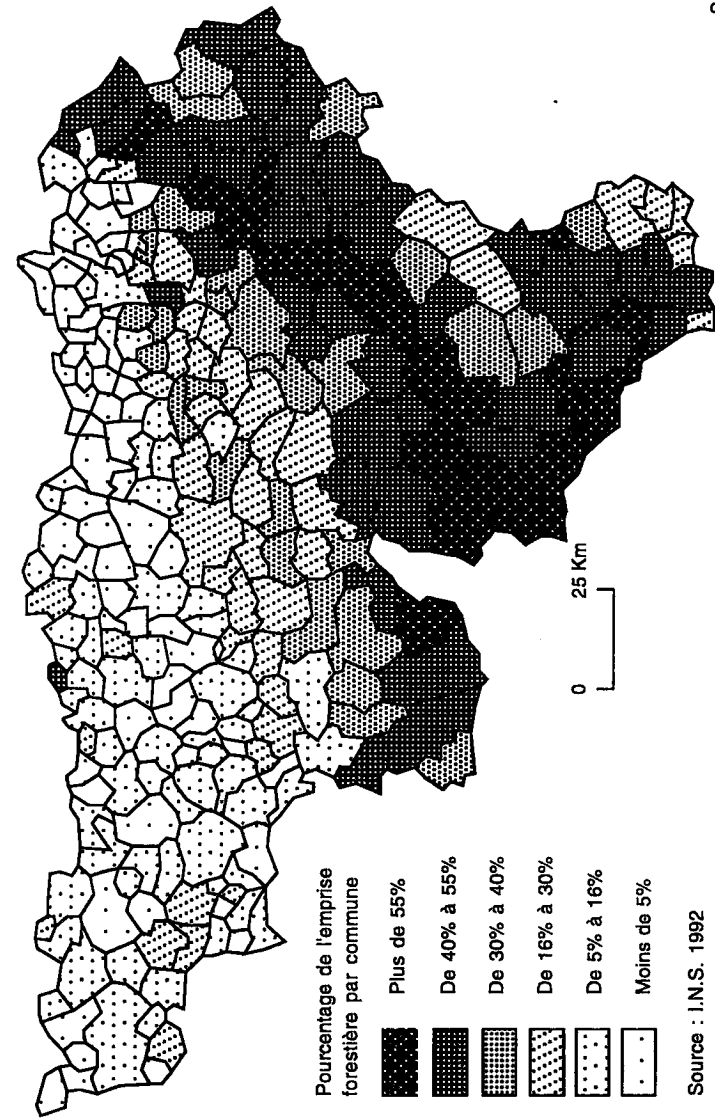
Emprise de l'espace urbanisé en 1992



Source : I.N.S. 1992

S. Schmitz

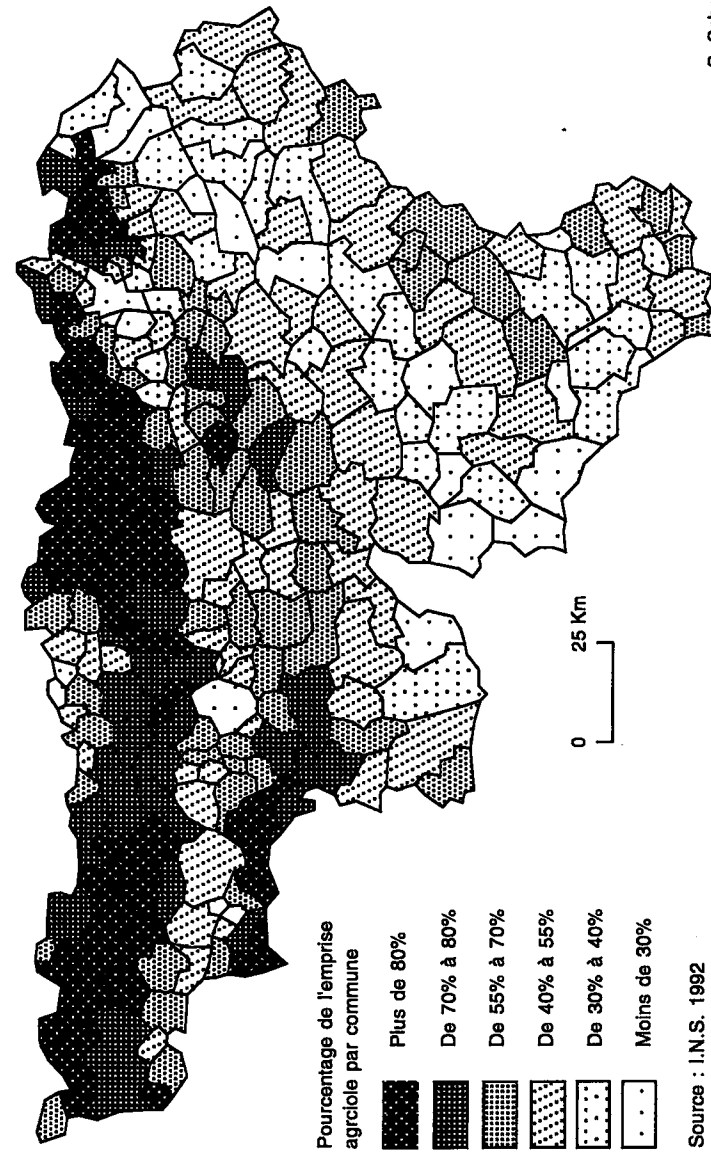
Emprise de la forêt en 1992



Source : I.N.S. 1992

S. Schmitz

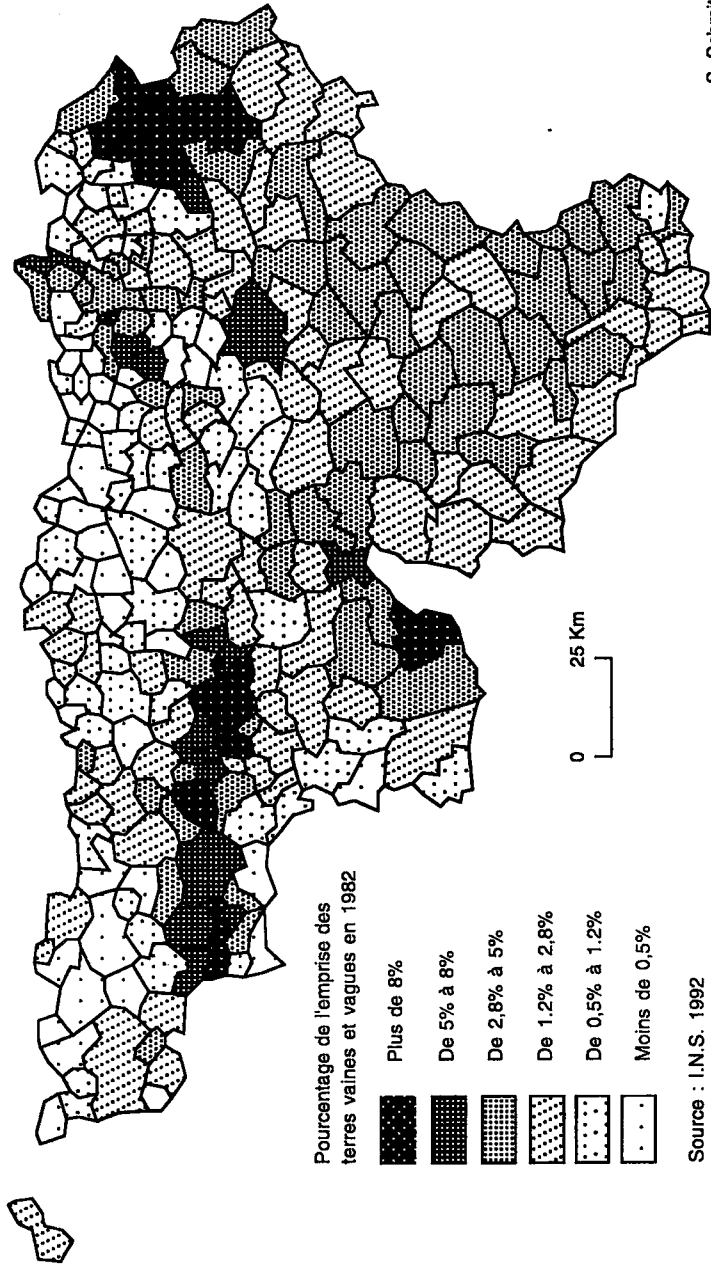
Emprise de l'agriculture en 1992



Source : I.N.S. 1992

S. Schmitz

Emprise des terres vaines et vagues en 1992



Source : I.N.S. 1992

S. Schmitz

L'emprise forestière est largement sous la moyenne régionale (<16%) sur les bons sols limoneux, la Hesbaye liégeoise et brabançonne et un peu moins le Tournaisis. Les régions agro-géographiques retrouvent partout leur empreinte : le Pays de Herve se joint aux espaces peu boisés; le Brabant wallon, aux sables bruxelliens dans les vallonnements, fait à peine meilleure figure (5-16%); le Condroz et la Famenne ont une position moyenne (16-30% et en Famenne souvent 30% à 40%). L'Ardenne s'organise bien en trois zones: ses bordures forestières nord et sud-ouest (>55%), l'Ardenné du nord-est et les replats accidentés de l'Ardenne centrale (40-55%), les relativement calmes plateaux centraux (16-40%). La Lorraine belge se scinde nettement en deux, le Pays gaumais, à l'ouest, avec une prédominance des grès calcaireux (40-55%) et le pays d'Arlon, à l'est, avec des meilleurs sols (16-40%).

L'espace agricole est évidemment un bon négatif de l'emprise forestière et bâtie. Les maxima se situent dans les régions limoneuses hennuyères et liégeoises (plus de 70%) avec une interruption dans le triangle urbanisé du Brabant wallon (30-80%). Ces régions contrastent avec le sillon urbain Sambre-Meuse (40% à 70%, moins de 40% et même 30% à Charleroi et dans l'agglomération liégeoise). Des maxima se retrouvent au sud de Mons et de Charleroi, dans les Hauts-Pays Hennuyers et en Thudinie, ainsi qu'à l'est de Liège, au Pays de Herve, et à Ciney. Le Condroz (40-70%, parfois plus) et la Famenne (40-50%) font la transition, au sud du sillon Sambre-Meuse, vers l'Ardenne. On retrouve là, la bordure forestière nord et sud-ouest (<40%) puis des plages plus cultivées dans les cantons de Haute-Ardenne, Malmedy-Saint-Vith (40-55%), et sur les plateaux centraux et relativement calmes de l'Ardenne centrale de Gouvy à Neufchâteau (40-70%). En Lorraine, la Gaume compte un peu moins d'agriculture (30-55%) que le Pays d'Arlon (40-70%).

En 1992, les pourcentages les plus faibles de *terres vaines et vagues* se situent sur les plateaux limoneux et au Pays de Herve, avec < de 2,7%. Famenne, Ardenne et Gaume en comptent de 1,2% à 5%: partout ce sont des incultes, en général d'origine forestière. Les Hautes-Fagnes apparaissent clairement, totalisant de 8% à >13,9% d'incultes.

Les terres vaines et vagues urbaines -sites désaffectés et autres- soulignent remarquablement le sillon urbain et industriel depuis la frontière française jusqu'à Charleroi (5 à 13,9%) avec des maximums significatifs au Borinage, à La Louvière et dans l'agglomération carolorégienne (8% à 13,9%). Ils indiquent également toute l'agglomération liégeoise (2,8% à 5%).

2. FAITS ET MECANISMES D'EVOLUTION

La situation de l'occupation du sol décrite ci-dessus est le résultat de l'évolution des activités humaines et de leurs localisations qui ont marqué au cours du temps le territoire. Si au cours des dernières décennies, le recul de l'espace agricole atteint toutes les régions du pays, c'est le résultat d'un double processus : d'une part l'accroissement de la pression urbaine à proximité des zones d'urbanisation et d'autre part, l'affaiblissement de l'activité agricole accompagnée d'une déprise de l'espace agricole. Cependant, l'étude de la croissance du parc des bâtiments relativise quelque peu le poids respectif des deux processus. Il semble ainsi que le poids du processus d'urbanisation prédomine sur celui de déprise bien que les deux processus soient souvent fortement liés.

2.1. Depuis 1970

L'étude de l'évolution des valeurs des superficies agricoles du recensement agricole par arrondissement depuis 1970 montre une régression de plus de 5% dans 4 des 7 arrondissements du Hainaut (Charleroi, Mons, Ath et Mouscron) dans l'arrondissement de Nivelles, dans les arrondissements de la Province de Liège excepté Waremme, dans tous les arrondissements de la Province de Luxembourg excepté Virton mais dans un seul des arrondissements de la province de Namur: Philippeville. Remarquons d'emblée le très bon maintien des régions limoneuses telles que la Hesbaye liégeoise, le Pays de Soignies et le Tournaisis et ce malgré leur proximité de centres urbains. Cependant ces évolutions ne se sont pas faites au même rythme dans tous les arrondissements. Ath, Charleroi, Mons, Mouscron, Nivelles, Huy, Liège, Philippeville voire Tournai et Dinant ont subi une réduction de leur superficie agricole surtout dans les années 70' alors que Arlon, Marche, Neufchateau ont connu une diminution constante de 1970 à 1995 et que Bastogne voire Namur ne connaissent la réduction de leur superficie agricole que dans les années 80'.

La croissance du parc résidentiel en Wallonie est la plus forte dans les années 70' et en particulier fin de la décennie. C'est aussi dans ces années que les différences de croissances du parc de bâtiments résidentiels entre arrondissements sont les plus importantes. L'évolution du nombre de bâtiments résidentiels depuis 1970, permet de constater une très forte évolution dans deux arrondissements : Nivelles et Marche avec presque 50% d'augmentation. Dinant, Namur, Verviers, Bastogne connaissent une augmentation du parc de bâtiments résidentiels aux alentours d'un tiers. Ces arrondissements présentent aussi leur plus forte croissance fin des années 70'. Ath, Soignies, Thuin, Waremme, Arlon, Neufchateau et Virton ont une situation intermédiaire. Le parc résidentiel de Liège et Philippeville croît continûment avec cependant un fléchisse-

ment au début des années 80' pour Liège, fin des années 70' pour Philippeville. Enfin les arrondissements de Tournai, Mons, Charleroi, Huy présentent une faible croissance relative du parc de bâtiments résidentiels.

Le *parc des bâtiments non résidentiels* évolue de manière beaucoup plus importante bien qu'il faille tenir compte, dans une étude de l'occupation du sol, de la diminution de la taille moyenne des bâtiments non-résidentiels. Tous les arrondissements affichent entre 1970 et 1990, une hausse de plus de 50%. Certains arrondissements comme Ath, Bastogne, Waremme et Namur doublent même leur parc de bâtiments. En général, la croissance est la plus forte au début des années 70' pour évoluer après autour du pour-cent par an. Encore une fois, ce sont les arrondissements de vieille urbanisation comme Mouscron, Tournai, Liège qui ont la plus faible croissance. L'arrondissement de Verviers est une exception grâce à son hétérogénéité; il jouit dès les années 80' d'un important développement économique de la communauté germanophone pour échapper à ce groupe.

En ce qui concerne *les bois*, leur faible évolution, tant à la baisse qu'à la hausse, pourrait paraître sans grand effet et est, en soi, une heureuse constatation. Il faudra cependant surveiller de près le déchiquetage des bosquets par les constructions, et à l'inverse, l'impact des anciens boisements de résineux réalisés, sans ordre ni logique, sur des parcelles anciennement agricoles qui ont été ainsi soustraites à l'agriculture.

Si la surface totale de la masse forestière a très peu évolué en quinze années environ, la structure spatiale de celle-ci s'est notablement modifiée par le jeu des déboisements et reboisements; au total, quelques dizaines de milliers d'hectares auraient changé d'affectation.

C'est donc dans les années 70' que le parc des bâtiments résidentiels et non-résidentiels augmente le plus. Bien que la relation entre la croissance de la population et la croissance du parc résidentiel soit significativement positive, la population n'augmente pas aussi vite. D'autres facteurs doivent dès lors être pris en compte pour expliquer cette croissance : la réduction de la taille des ménages, la pratique de la seconde résidence, l'éclatement des polarités résidentielles traditionnelles vers les campagnes environnantes, puis vers la quasi totalité du territoire wallon. L'automobile et l'autoroute permettent et guident l'expansion résidentielle. C'est sans doute ce qui explique la tendance à l'uniformisation des croissances en valeur relative du parc de bâtiments résidentiels; il faut laisser le temps au réseau routier de se moderniser mais aussi à la pression foncière à proximité des villes d'encourager un choix de résidence plus lointain. Bien entendu, la hausse du niveau de vie, les facilités d'accès à la propriété, les nouvelles aspirations au confort, à l'espace, à l'habitat indivi-

duel puis la recherche d'un "cadre vie écologique" sont autant d'éléments qui ont favorisé et favorisent l'expansion du parc de bâtiments résidentiels au delà des villes et leur périphérie. Mais cet éclatement des polarités résidentielles n'annonce-t-elle pas déjà l'éclatement d'autres polarités ? La croissance du parc de bâtiments non résidentiels est la plus spectaculaire dans les années 70' et ce particulièrement dans des arrondissements relativement ruraux comme Ath, Thuin, Waremme, Bastogne, Marche et Namur où l'accroissement annuel est de plus de 8%. Comme pour le parc résidentiel, la croissance par arrondissement a tendance à s'uniformiser. Il est vrai qu'on a vu fleurir avec plus ou moins de succès des parcs industriels et artisanaux sur tout le territoire, que l'agriculture moderne s'accompagne, suite à l'exiguïté et l'obsolescence des anciennes fermes, de la construction de nouveaux bâtiments, que le tourisme et les activités de loisir nécessitent l'édification des bâtiments spécialisés pour toutes une série de nouvelles activités.

2.2. Depuis 1982

Par rapport à leur superficie dans la région en 1982, en 1997, l'agriculture représente 95,6% de sa superficie de 1982, les bois atteignent 100,3% de 1982, l'espace urbanisé couvre 126,7% de 1982, les terres vaines et vagues 101,3% de 1982.

C'est l'espace bâti et les infrastructures qui sont en croissance régulière notamment par la spécialisation de plus en plus grande de l'usage du sol et par les évolutions technologiques.

Un tel développement atteint de façon considérable l'espace agricole, le plus proche et le plus fréquent dans les zones d'occupation humaine, héritage d'un passé où l'implantation de l'homme s'entourait d'espace nourricier. Certes, l'espace boisé n'est pas sans être atteint, mais proportionnellement moins que l'espace agricole. Il faut se souvenir de l'époque des années 60' où l'espace agricole était simplement le laissé pour compte après le développement de l'urbanisation et de l'industrialisation alors que la forêt, déjà à préserver alors, a encore bénéficié, depuis, des avantages de sa protection environnementale. Sans entreprendre une défense de l'espace agricole, souvent mésestimé dans les évaluations écologiques, il ne faut pas négliger ses éléments bocagers encore en place, l'importance des herbages fixateurs de l'érosion, sa diversité parcellaire, la variation paysagère de ses coloris, son vieil équipement viaire, à la fois milieu d'accueil et paysage. En raison de sa valeur stratégique de base alimentaire en cas d'isolement, sa réduction n'est pas sans importance car les productions actuellement sophistiquées et abondantes devraient faire retour à des produits plus rustiques s'accommodant d'un environnement chimique réduit. L'orientation de la nouvelle P.A.C. vers des méthodes d'extensification doit trouver accueil dans les zones agricoles adéquates. De toute façon, l'on ne peut laisser se stériliser des espaces agricoles surnuméraires sous le prétexte,

dépassé, que les progrès incessants du productivisme à base de chimie et de génie génétique pourront s'exercer sur des espaces sans cesse de plus en plus réduits. Ainsi, la nature d'occupation de l'espace agricole mérite de rester biologique : agriculture extensive, reconstitution de paysages bocagers et de haies, zones écologiques protégées, reboisements judicieux en accord avec les capacités bio-physiques et humaines dans des conditions de juste équilibre du milieu et de l'économie.(Christians, 1997)

2.3. Les grandes évolutions régionales depuis 1992

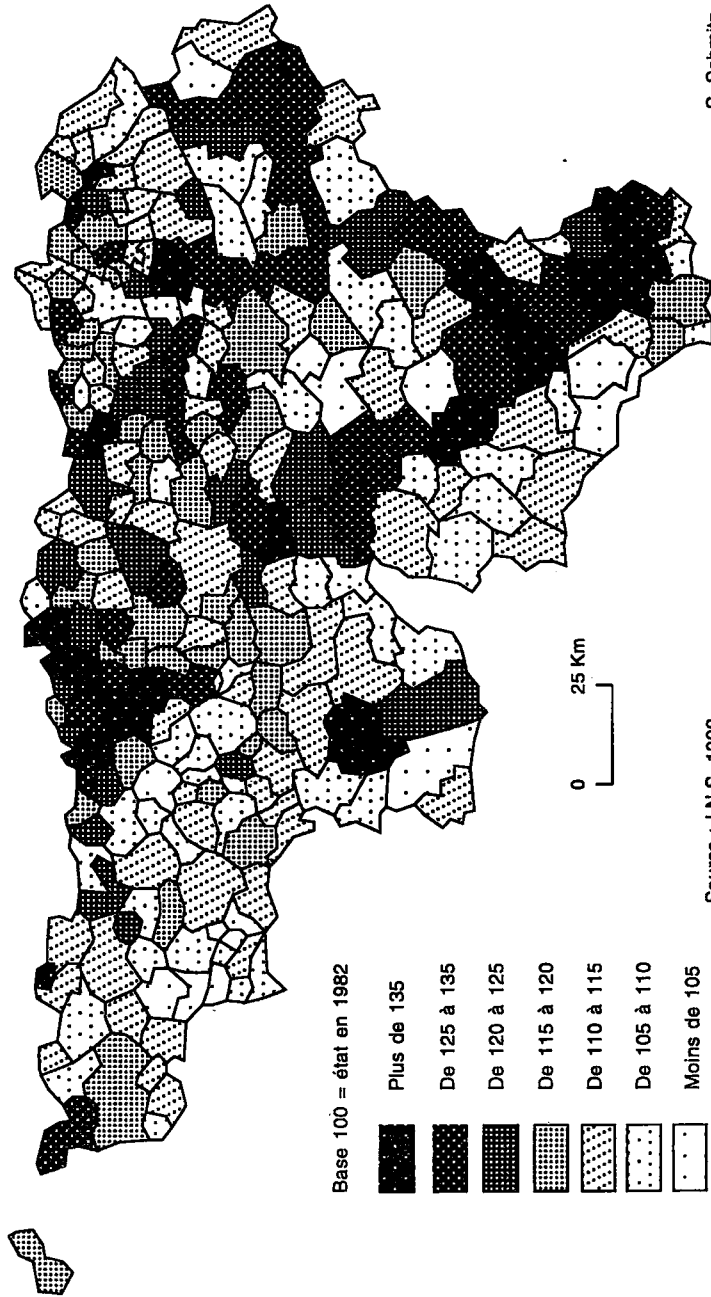
Au cours des cinq dernières années, on observe que les régions à dominante rurale augmente plus leur espace urbanisé (10%) que les zones de grandes agglomérations (8%) mais moins que le déversement bruxellois dans le Brabant wallon (11%). Tout cela se fait au faible détriment de l'agriculture, partout largement développée (de 40% à 70% de la superficie totale). Les bois sont pratiquement en statu quo partout avec, cependant, un léger recul au Brabant face à l'urbanisation, mais cela s'exerce sur une petite superficie de bois (moins de 10% de la superficie totale), dès lors rapidement fluctuante; au total, c'est là que les transferts d'utilisation du sol sont les plus marqués, tout en ne dépassant pas 1,55% de la superficie de l'arrondissement.

2.4. Les évolutions à partir des données détaillée des cartes communales

De 1992 à 1982, mises à part les valeurs négatives souvent influencées par une réaffectation de terrains militaires, les pourcentages de croissance de l'*espace urbanisé* les plus élevés, allant d'une valeur de 120 à plus de 135%, se concentrent dans le triangle brabançon de Braine-l'Alleud, Grez-Doiceau, Fleurus et sur l'axe de communication de Namur à Arlon. Il faut y ajouter les deux communes des lacs de l'Eau-d'Heure (125-135%), le Mouscronnois et beaucoup de communes de la province de Liège, dessinant l'axe autoroutier Liège-Bastogne, ainsi que le pays de Saint-Vith (119-135%). Les variations les moins marquées se localisent dans le Hainaut, l'Entre-Sambre-et-Meuse et les communes luxembourgeoises à l'écart des axes de communication signalés (100 à 119%). La croissance moyenne à forte de l'espace urbanisé n'est donc plus située dans les centres urbains d'importance mais dans certaines campagnes et certains petits bourgs. Il faut néanmoins noter qu'il ne faut pas comparer outre mesure les croissances du Brabant wallon, du Mouscronnois et d'Arlon à celle de l'axe Namur-Luxembourg qui d'un point de vue morphologique demeure rural.

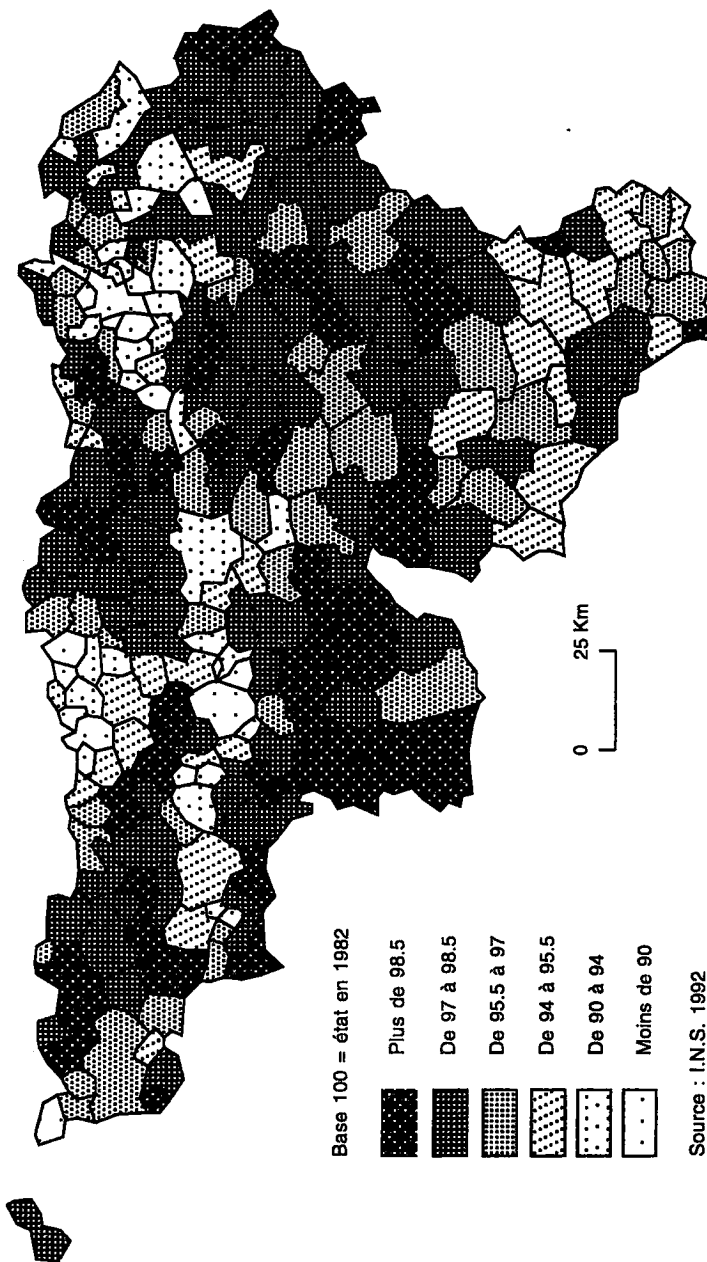
De 1982 à 1992, l'image de l'évolution de l'*emprise forestière* va de + 2% à - 2% en général, avec des extrêmes répartis de façon fort erratique. Les diminutions occupent une bonne partie des plateaux limoneux - Tournaisis, Pays d'Ath, Brabant wallon, Hesbaye Liègeoise- et, assez systématiquement, l'axe urbain

Evolution de l'espace urbanisé 1982-1992



S. Schmitz

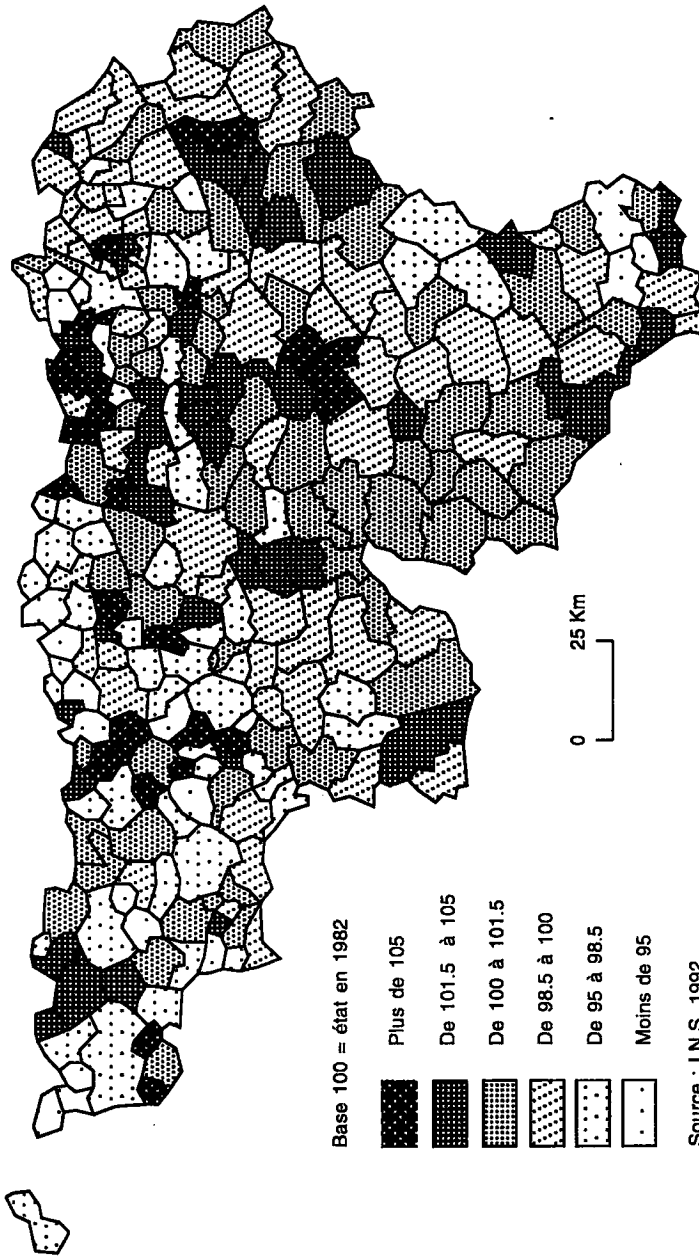
Evolution de l'espace agricole 1982-1992



Source : I.N.S. 1992

S. Schmitz

Evolution de l'espace forestier 1982-1992



S. Schmitz

Haine-Sambre-Meuse; les augmentations remplissent les interstices restés les plus ruraux voire des communes où de faibles accroissements de superficie se traduisent par des pourcentages élevés en raison des valeurs absolues de départ faibles. Au sud du sillon Sambre-Meuse, les diminutions marquent la quasi totalité du Pays de Herve, une bonne moitié de l'ensemble Condroz-Famenne, la toute grosse majorité de l'Ardenne et le sud de la Lorraine belge. Les augmentations y font figure originale : dans quasi tout l'Entre-Sambre-et-Meuse, la région de Marche-en-Famenne et toute une zone d'urbanisation Bastogne-Neufchâteau-Arlon axée sur des autoroutes.

De 1982 à 1992, la majeure partie de la Wallonie enregistre peu de régression de la *superficie agricole* (97% et plus de la valeur de 1982). Le contraste est net avec la régression du triangle brabançon (<95.5%), avec celle du sillon Haine-Sambre-Meuse, et d'un îlot vers Tournai et Mouscron et celle d'une large extension autour de Liège et vers Aywaille. Les diminutions de superficie agricole sont intermédiaires le long d'une dorsale Namur-Marche-en-Famenne (97-92%). Au Pays de Herve et dans son voisinage ardennais, dans l'Ardenne centrale sur une dorsale Arlon-Libin (ne réalisant pas sa jonction avec celle de Namur), la diminution est presque de même valeur (partout 98 à 92%); ces pourcentages se diffusent dans la majorité de la Lorraine belge et vers la Basse-Semois et ses abords, autour de Bouillon.

3. COMPARAISON POPULATION - ESPACE URBANISE

Une comparaison simple de la densité de population et de l'emprise de l'espace urbanisé montre une concordance d'ensemble qui ne surprend pas.

La population résidente, telle qu'exprimée par sa densité, est naturellement productrice d'espace bâti pour le logement auquel s'ajoutent logiquement des annexes, des bâtiments à destination commerciale, des bâtiments et des équipements d'utilité publique et des bâtiments d'intérêt social, scolaire, culturel et sportif, ainsi que des terrains récréatifs et une partie des superficies non cadastrées que constituent les espaces de circulation. La part des bâtiments de services tertiaires, les terrains récréatifs et les espaces de circulation est évidemment plus importante dans les villes et les localités centres où la densité résidentielle est également plus forte; s'y ajoutent là, ou s'y ajoutent là plus qu'ailleurs, les bâtiments industriels et les immeubles de bureaux. Les phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation sont par ailleurs responsables d'une dilution de l'espace urbanisé total ou, plus particulièrement dans le second phénomène, de sa portion résidentielle et de son cortège de bâtiments d'activité tertiaire.

Les considérables variantes de localisation, d'implantation et de densification

de cet espace urbanisé au sein des différents types de communes -villes, communes avec centre urbain, communes urbanisées antérieurement rurales - ont évidemment aussi des liens majeurs avec la chronologie des évolutions des populations.

Nous approcherons donc cela en deux phases: les concordances actuelles et les influences des évolutions.

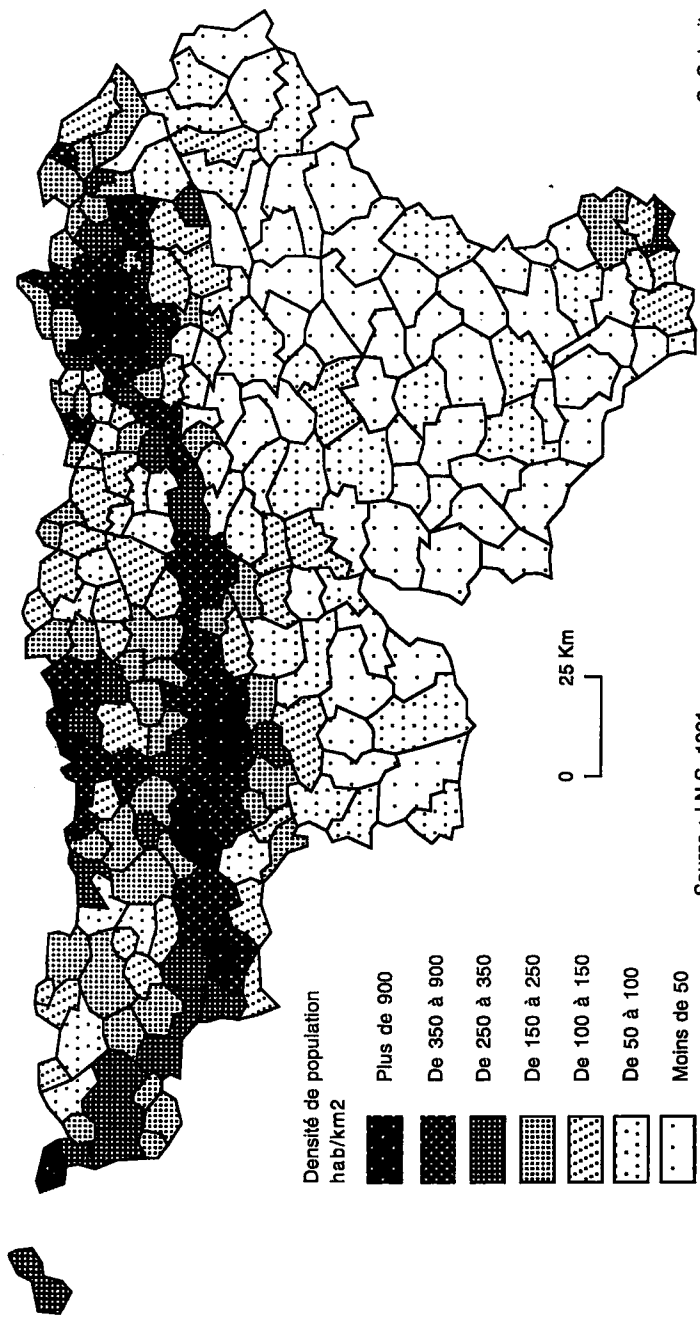
Le tableau 2 illustre les concordances d'ensemble dans les années 1991-1992 qui, sans être des rapprochements hâtifs, exigent une analyse territoriale nuancée et incluent des exceptions évidentes.

Cependant si l'on pousse la recherche de relations "population-espace urbanisé" plus avant, la comparaison des évolutions de l'espace urbanisé et de l'évolution de la population par commune entre 1982 et 1992 est loin d'être aussi aisée car les concordances ne sont pas du tout évidentes. On pourrait poser l'hypothèse que ces discordances sont la résultante de la part toujours plus importante des superficies urbanisées non résidentielles comme les infrastructures autoroutières, les équipements de loisir, le développement sur tous le territoire de parcs d'activité. La carte de l'évolution de l'espace résidentiel de B. Bianchet appuie cette hypothèse bien qu'il reste à expliquer l'évolution importante de la superficie résidentielle du sud de la Meuse (Bianchet, 1994). Il faut toutefois relativiser cette évolution car les superficies résidentielles sont faibles.

TABLEAU 2: Typologie selon la population et l'espace urbanisé

	Densité de population 1991 habitants/km ²	Importance de l'espace urbanisé 1992 % territoire total
Zones à dominante urbaine et périurbaine		
Agglomérations et communes urbaines et industrielles du sillon Haine-sur-Sambre-Meuse et extensions	100 jusqu'à > 500	> 19 jusqu'à > 42
Communes périurbaines du sillon	200 à 500	13 à 20
Communes périurbaines de Bruxelles dans le Brabant wallon	100 à 500	13 à > 42
Zones à dominante rurale avec urbanisation limitée ou minimal		
Communes principalement rurales au nord du sillon urbain et industriel	100 à 250	9 à 13
Communes principalement rurales du Condroz et de Famenne	50 à 150	6 à 13
Communes d'Ardenne et de Gaume	20 à 50	< 10
Cas particuliers au sein des zones à dominante rurale avec densité et espace urbanisé plus importants		
Principales communes urbaines à centre urbain - spécialement groupe Arlon-Athus-Virton	100 à 350	9 à 27

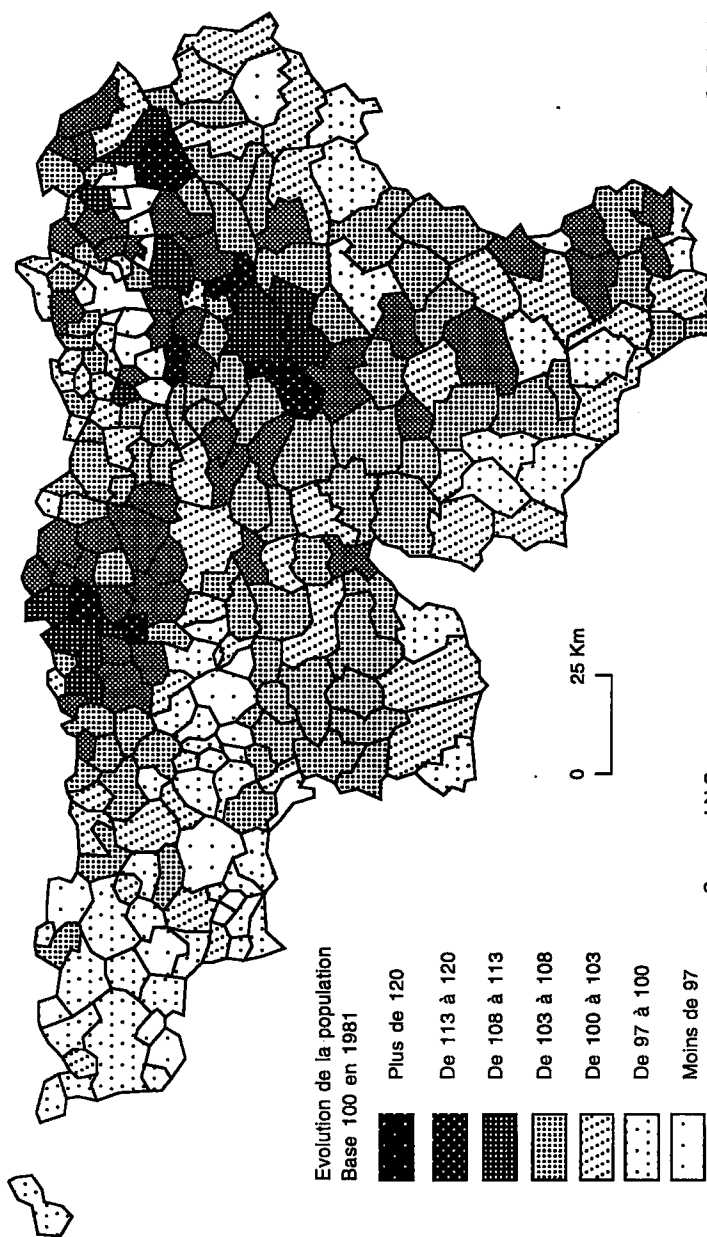
Densité de population en 1991



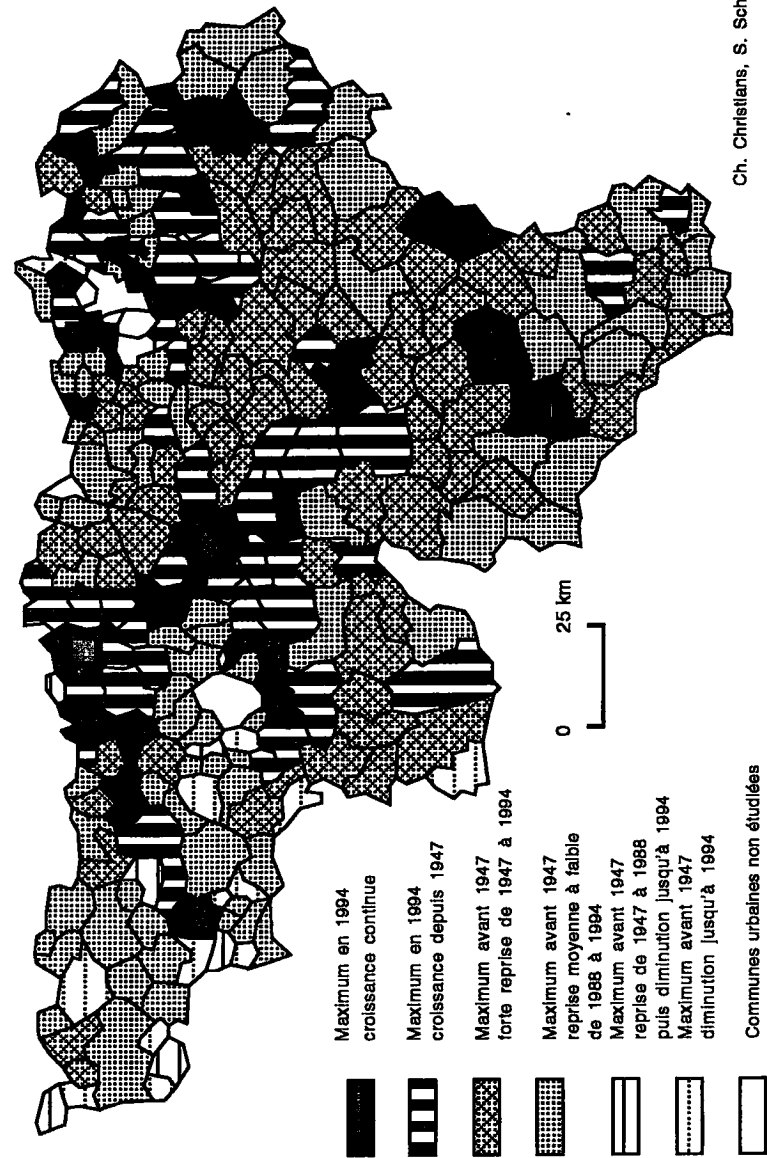
Source : I.N.S. 1991

S. Schmitz

Evolution de la population 1981-1991



Typologie de l'évolution démographique



Ch. Christians, S. Schmitz

D'autre part, l'explication de cette évolution passe par la prise en compte des nombreuses secondes résidences.

Par contre, la comparaison des densités de population de 1846 et de 1991 dont on dispose à partir de l'étude de l'Institut de Démographie de l'UCL ne prend en compte que les extrêmes du long terme démographique (Poulain, 1995).

Ainsi, seuls le Brabant wallon, un axe Bruxelles - Namur - Marche et les grandes périphéries au nord de Mons, au sud de Charleroi et largement autour de Liège et Verviers jusqu'à la vallée de l'Ourthe, Spa et les petites villes des cantons de l'est, atteignent leur maximum démographique en 1994. Cela est dû le plus souvent à une reprise de croissance très significative après la deuxième guerre mondiale, reprise liée aux phénomènes actuels et subactuels d'urbanisation des campagnes. Au contraire, la partie hennuyère du sillon wallon a régressé démographiquement depuis 1947 pour ne reprendre un peu qu'après 1988, Charleroi et La Louvière restant en recul comme d'ailleurs les communes de l'agglomération de Liège.

Les communes rurales, c'est-à-dire le reste de la Wallonie, ont connu leur maximum dans le 19^e siècle et certaines vers 1930; après une décrue démographique plus ou moins importante, elles ont connu une reprise qui n'a pas réatteint leur maximum et qui s'est territorialement et chronologiquement répartie en deux ensembles: d'abord, une forte reprise depuis 1947 dans le grand arc rural à l'ouest et au sud de Liège, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne centrale et dans une moitié éparse des communes lorraines; ensuite une reprise moyenne à faible et tardive, depuis 1988, dans le Hainaut occidental - mais pas partout -, dans les communes ardennaises et lorraines encore en décroissance jusqu'à cette date de 1988; le groupe Arlon-Athus-Virton s'y inclut. Un certain nombre de communes de ce deuxième ensemble ont une population qui a toutefois augmentée jusqu'en 1981, ont connues un recul de 1981 à 1988, puis ont repris leur augmentation; c'est notamment le cas du groupe Arlon-Athus-Virton.

La combinaison des intensités concordantes de densités de population et d'urbanisation actuelles avec ces dynamiques démographiques, chronologiquement différentes, conduit à des modes de consommation d'espace pour l'urbanisation fort variée: d'abord ce fut dans l'état d'esprit de la croissance pour elle-même, peu soucieuse d'environnement, après 1947, puis apparut sa réglementation spatiale par les plans de secteur dans les années 70', enfin on tint compte de l'émergence des réflexes et des contraintes environnementales après 1980-1985.

CONCLUSION

L'évolution de l'occupation du sol en Wallonie, durant les années 80' est globalement moindre que dans les années 70'. Toutefois, du point de vue de l'évolution relative, le dynamisme des transformations de l'occupation du sol

a eu tendance à s'homogénéiser relativement et touche toutes les régions de Wallonie. La croissance de l'espace urbanisé se rencontre dans toute la Wallonie avec des degrés divers selon les possibilités d'accessibilité et la proximité des pôles de main-d'oeuvre. L'espace agricole est très souvent la victime de cette évolution, même dans les régions limoneuses qui jadis, avait résisté à la pression urbaine. La forêt ne bouge guère même si l'on assiste à un émiettement de celle-ci.

Toutefois ces analyses de croissance sur base d'indice présentent le défaut de masquer quelque peu l'évolution absolue. Bien sûr, la région de Marche connaît une croissance relative de l'espace urbanisé importante mais on ne peut la comparer à l'évolution de Brabant Wallon. Homogénéisations de l'espace ou éclatements des polarités et des concentrations sont étroitement liés à des problèmes de seuils et d'échelles. Si à l'échelle de la Wallonie de nouveaux espaces semblent acquérir une physionomie urbaine, cette homogénéisation cache à des échelles plus grandes des diversités présentes tant à l'échelle des provinces, des arrondissements que des communes. Et même à l'intérieur des communes fusionnées, on observe des dynamismes d'urbanisation et des résistances de l'agriculture et de la forêt très variables. Toutefois, derrière cette homogénéisation apparente, on assiste à un morcellement, une interpénétration des grands groupes d'occupation du sol. Il n'est dès lors pas suffisant d'étudier la répartition comptable des superficies occupées par chacune des grandes affectations du sol, il faut encore s'intéresser aux morcellements, aux localisations et aux situations relatives des occupations du sol les unes par rapport aux autres.

L'explication de l'occupation actuelle des sols wallons devrait intégrer l'ensemble des stratégies des acteurs, habitants et autres, qui marquent par leurs activités, leurs décisions, l'espace, leur territoire. Ces activités existent dans des moments contextuels qui influencent les décisions. En Wallonie, l'espace devient de plus en plus plurifonctionnel, est de plus en plus habité, mis en valeur, transformé et usé par des groupes culturels variés qui n'entretiennent pas les mêmes liens avec l'environnement. Ce qui est certain et comme cela a été montré lors de la comparaison de l'évolution du nombre de population et l'évolution de l'espace urbanisé, c'est qu'on ne peut s'arrêter pour l'étude d'un phénomène aussi complexe à l'étude d'une seule échelle de temps et d'espace.

Ainsi, l'état de l'occupation des sol en Wallonie présente un tableau varié où les régions géographiques traditionnelles se retrouvent encore dès que l'on s'écarte quelque peu des grandes villes. La situation de l'occupation des sols wallons, telle que décrite ici au début des années 90', devrait sans doute évoluer vers une croissance équilibrée d'un point de vue comptable mais la répartition, l'explosion, l'interpénétration des différentes trames d'occupation du sol constituent certainement un défi pour les politiques wallonnes. Car malheureusement, si les plans de secteur ont dans beaucoup de cas évité l'anarchie la plus complète, ils présentent néanmoins des vices qu'il est nécessaire de corriger à l'avenir si l'on veut entrer dans un développement durable.

LES TYPOLOGIES COMMUNALES D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL EN 1992 ET LES SYNTHÈSES D'ÉVOLUTION 1982-1992 (Charles CHRISTIANS)

1. LES TYPOLOGIES COMMUNALES D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL EN 1992

La combinaison a réuni d'abord les proportions d'espaces biologiques, forêt et agriculture, et a mis en évidence les communes où les fortes proportions et les natures des terres vaines et vagues sont des indicateurs de territoires à problèmes spécifiques et majeurs. Sans entrer dans une approche agricole, on a signalé l'importance spatiale des terres labourables et des herbages au sein de l'agriculture en raison de leur degré d'artificialisation écologique plus marqué pour les premières et en général moindre pour les seconds.

Il est vrai que l'espace biologique reste pratiquement partout largement majoritaire, mais que les minorités d'espace urbanisé créent les problèmes d'environnement majeurs et, notamment, sont perdus de façon irréversible pour les équilibres à dominante naturelle. On a distingué l'importance des espaces à caractère urbain (> 19% d'urbanisé) et à dominante rurale (< ou = 19%)

Le tableau 1 permet de caractériser les 8 catégories de communes rurales, réparties en deux groupes selon l'intensité de leur urbanisation, et les 4 catégories de communes à caractère urbain, différenciées tant par l'importance de leur espace urbanisé que par la combinaison forêt-agriculture de leur espace biologique, jouant notamment un grand rôle comme cadre paysager pour le bâti et l'urbanisé. S'y ajoutent 2 catégories de communes où les proportions de fagnes et de friches industrielles créent des problèmes d'environnement majeurs.

La carte territorialise ces catégories. Elle matérialise des indicateurs qui, au travers des statistiques et des territoires communaux, trace bien les grandes sous-régions wallonnes.

1.1. Les communes principalement forestières et agro-forestières

Elles forment l'ensemble ardennais et groupent des entités de ses franges famenniennes et gaumaises. Les forêts dominantes soulignent les communes de la bordure ardennaise au relief le plus incisé, là où les vallées des rivières et de leurs affluents s'encaissent en quittant les plateaux centraux; la concordance, sans être absolue, se fait entre forêts, fortes pentes et sols médiocres. C'est d'ailleurs la concordance habituelle et l'on pourrait parler, en raccourci, de forêts "topographiques", "pédologiques" ou "topo-pédologiques". Il faut pourtant y ajouter des forêts-limites, héritières bien moins fréquentes des *no man's land* entre finages villageois. Il faut, depuis la première guerre mondiale, y

TABLEAU 1 : Occupation et utilisation du sol, en % du territoire total en 1992	F O R E S T I E R E E M P R I S E E	EMPRISE AGRICOLE			U R B A N I S E E S P A C E
		T O T A L E	L A B O U R S	H E R B A G E S	
1. Communes principalement rurales					< ou = 19%
a) principalement forestières	> 56	< 34	< 10	< 25	< 9
b) agro-forestières	46-56	34-54	< 10	25-50	< 9
c) principalement agricoles avec bois	16-40	44-74	<10-35	35-65	< 9
d) essentiellement agricoles dont essentiellement herbagères	< 16	64-84	> 75	< 25	< 9
	< 16	> 84	< 15	> 85	-
2. Communes urbaines ou fortement urbanisées					> 19 %
a) urbaines					>29 et >42
b) fortement urbanisées					19-29
a ou b) - avec espace agricole et bois	16-40	34-64	<10-35	<10-35	
- avec espace agricole	< 16	34-84	<10-75	< 25	
3. Communes principalement rurales avec >9 % de fagnes et assimilés Communes urbaines ou fortement urbanisées avec >5 % de friches industrielles					

ajouter les reboisements désordonnés de parcelles agricoles, essentiellement en épicéas, et ce, partout dans ce type de communes. L'agriculture est à dominante herbagère plus ou moins forte, voire absolue au nord du Plateau des Tailles. Les villages, bourgs et petites villes y sont discrets. L'urbanisation un peu importante - de 9 à 13% de l'espace - ne se manifeste, sans agressivité, que dans le grand triangle Eupen - Spa - Saint-Vith. Tout cela forme le gisement vert de la Wallonie avec le point d'orgue des Hautes-Fagnes et des parcs naturels existants - Hautes-Fagnes - Eifel - ou à créer - Viroin - Hermeton, Croix-Scaille, Haute-Sûre et autres -. La statistique au niveau communal ne permet pas de faire apparaître l'impact des installations touristiques dont l'insertion dans les géosystèmes locaux doit être surveillée, tout spécialement dans les vallées comme celles de l'Ourthe, de la Lesse ou de la Semois. C'est la région où la surveillance générale ne doit d'ailleurs pas se relâcher en raison de ses richesses environnementales et alors même que les agressions peuvent n'y être que localisées.

1.2. Les communes agricoles avec bois

Elles soulignent le Condroz et des entités bordières vers le sillon urbain et industriel wallon et vers la Famenne. C'est un domaine rural au véritable caractère de parc anglais, par l'harmonieuse disposition, selon les alignements de crêtes et de dépressions, des bois et bosquets sur les sommets et les hauts de pente, de l'agriculture et des villages ailleurs. Mises à part quelques vallées incisées comme celles du Hoyoux, du Bocq ou de l'Ourthe et, singulièrement, celle de la Meuse, les caractères adoucis de ces espaces, n'y attirent pas un tourisme significatif. Une urbanisation moyenne, de 9 à 13% et localement de 13 à 19%, est liée à l'exurbanisation provenant de Charleroi, Namur et Liège vers les beaux paysages condrusiens, à l'urbanisation et au tourisme mosan de Namur à Dinant, et dans l'axe de l'Ourthe de Liège à Marche. Il s'agit au total d'un ensemble contrasté, dans lequel les surimpositions modernes de l'urbanisation posent des problèmes non négligeables.

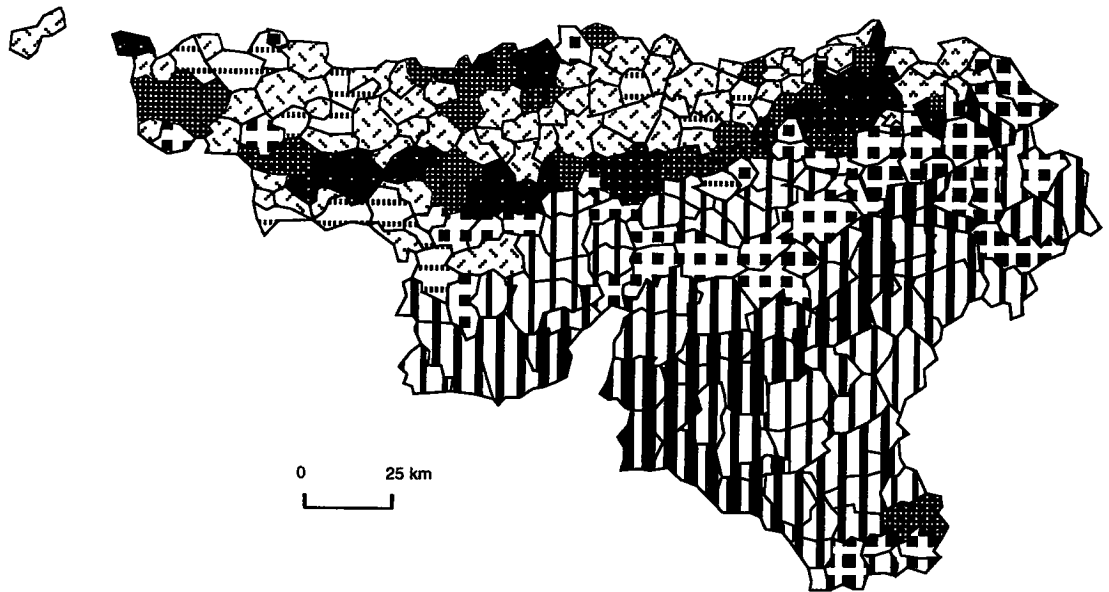
Le type de communes agricoles avec bois se retrouvent en deux autres petits ensembles. D'abord, le centre des plateaux ardennais de Bastogne à Neufchâteau, peu urbanisé, où le relief calme et l'héritage d'une très ancienne colonisation agricole réduisent la part forestière. Ensuite, le Pays d'Arlon qui est articulé sur la vallée de l'Attert, les sources de la Semois et le ruisseau de Mesancy, urbanisé à fortement urbanisé d'Arlon à Athus et, en général, de qualité agricole meilleure.

Partout, l'agriculture reste à dominante herbagère et fourragère avec élevage bovin.

1.3. Les communes essentiellement agricoles

Elles couvrent tout l'espace des bas-plateaux limoneux au nord du sillon ur-

CARTE 1: Synthèse de l'occupation du sol. 1992



Ch. Christians, S. Schmitz, ULg 1997

1. Communes à occupation et utilisation du sol principalement rurales (>80% du territoire)

	Faiblement ou non-urbanisée <9%	Moyennement urbanisées 9-19%
a) principalement forestières		
b) agro-forestières		
c) principalement agricoles avec bois		
d) essentiellement agricoles		
e) dont essentiellement herbagères		

2. Communes à occupation et utilisation du sol urbaines ou fortement urbanisées (>40% ou >19% du territoire)

	Communes urbaines	Communes fortement urbanisées
a) avec espace agricole et bois		
b) avec espace essentiellement agricole		

bain et industriel à l'exception du coeur du Brabant wallon; elles débordent le sillon au sud de Mons et du Borinage dans les Hauts-Pays hennuyers et dans la Thudinie - le Pays de Thuin; elles le débordent aussi à l'est de Liège dans le Pays de Herve. C'est un ensemble rural uniformément urbanisé de 9 à 13% de l'espace total, voire jusqu'à 19% entre le coeur du Brabant wallon et le sillon wallon de La Louvière et Charleroi à Namur; des entités communales sont exceptionnellement peu urbanisées dans le Hainaut. C'est l'ensemble à problèmes, compte tenu des taux d'urbanisation, du peu d'importance spatiale des bois - d'un intérêt d'autant plus précieux qu'ils sont rares -, et d'une agriculture dominée par les terres labourables et les techniques les plus intensives des grandes cultures jusqu'à ce jour. Il faut en exclure, à ce dernier point de vue, le Pays de Herve, certes urbanisé et infiniment peu boisé, mais consacré à l'herbage pour plus de 85% de son territoire total.

1.4. Les communes urbaines ou fortement urbanisées

Elles forment l'axe urbain industriel wallon, originaire du 19e siècle et bien connu du Borinage et Mons à Liège par La Louvière, Charleroi et Namur, avec extensions jusqu'à Tournai à l'ouest et Verviers à l'est; cette catégorie de communes constitue aussi le coeur du Brabant wallon aux caractères différents, puisque plus récents et résultant du déversement d'exurbanisation de Bruxelles dans un espace rural. Attirons l'attention sur le caractère de diversité paysagère - relief et bosquets - qui a bien circonscrit la forte urbanisation brabançonne jusqu'à aujourd'hui; une influence analogue a marqué le sud des communes du sillon wallon entre Namur et Liège. Les problèmes environnementaux du vieux sillon wallon sont connus et nous insisterons sur l'importance spatiale exceptionnelle des friches industrielles dans les entités hennuyères, de Charleroi au Borinage. Il faut y ajouter, dans les zones d'attrait paysager, l'attention toute particulière que requiert la faible extension boisée.

2. LES TYPOLOGIES COMMUNALES SELON L'IMPORTANCE ET LA FONCTIONNALITE DE LEUR URBANISATION EN 1992

Il faut s'attarder ici sur l'extension de l'urbanisation combinée aux extensions des régions urbaines délimitées sur base multicritères.

2.1. Types et extensions des régions urbaines, périurbaines et rurbaines

Nous n'entrerons pas dans la distinction faite entre périurbanisation - le déversement d'exurbanisés dans les communes rurales proches - et rurbanisation - citidinisaiton des ruraux sur place -. Nous distinguerons les deux phénomènes d'abord par l'intensité de la croissance migratoire de la population et par la croissance de l'espace urbanisé - et singulièrement de l'espace résidentiel - qui

l'accompagne et, ensuite, par la distance à la ville: plus de croissance et plus de proximité est périurbain, ensuite vient le rurbain. D'ailleurs, aujourd'hui et dans la période étudiée, périurbain et rurbain ne sont plus seulement affaire d'exurbanisation mais aussi constituent un filtrage et une fixation, dans ces communes rurales attractives à divers titres, de population autrefois migrantes vers les villes ou vers leur agglomération.

Ainsi, sur la base d'études multicritères et selon le tableau ci-après adapté de Van der Haegen *et al.*, nous avons cartographié les villes centrales et leurs proches banlieues formant les agglomérations urbaines ainsi que leurs grandes banlieues périurbaines et rurbaines. C'est dans l'espace de ces dernières que se manifestent au maximum l'exurbanisation et le filtrage rural mentionnés plus haut. Nous y avons qualifié de périurbain les communes qui connaissent une forte proportion d'espace urbanisé (>19%) et de rurbain les autres (10-19%); c'est que cet indicateur spatial reflète, au point de vue de l'occupation du sol qui nous préoccupe, toutes les emprises non agricoles et non forestières accompagnant l'arrivée des nouvelles populations non agricoles et la croissance du bâti résidentiel que celles-ci provoquent. Prenant comme seuil de dynamisme soutenu, la croissance de > 25% de ce bâti résidentiel entre 1982 et 1992, il apparaît que l'ensemble de la grande banlieue bruxelloise du Brabant wallon, la grande banlieue sud et est de Liège - vers le Condroz et le Pays de Herve - et le nord de Namur y répondent bien; au contraire, les grandes banlieues situées dans le Hainaut participent de la morosité décelée antérieurement dans cette province avec des croissances résidentielles de 5 à 15% - exception faite de Charleroi et sa périphérie sud; Verviers, avec sa petite rurbanisation, est aussi de ce type.

En dehors des territoires de grande banlieue et à l'exception de quelques rares communes hautement urbanisées, si nous maintenons bien de 10 à 19% la part de l'espace urbanisé comme indicateur rurbain, les petites villes et les communes à territoire communal rurbanisé forment un continuum d'ouest en est sur les bas-plateaux ruraux situés au nord du sillon urbain et industriel et dans quelques communes au sud, dont le groupe d'Arlon-Athus. Les dynamismes réduits sont encore hennuyers. Des villes secondaires, surtout autour de Liège - Waremme, Huy, Eupen, Malmédy et Spa -, et aux limites Condroz-Famenne - Dinant, Ciney et Marche - ainsi que Mouscron, sont entourées d'une périphérie résidentielle bien typée.

Une rurbanisation plus ténue et plus diffuse mais d'un dynamisme soutenu selon notre définition atteint maintenant tout le grand sud-est, notamment l'Ardenne centrale, la Lorraine et les communes germanophones.

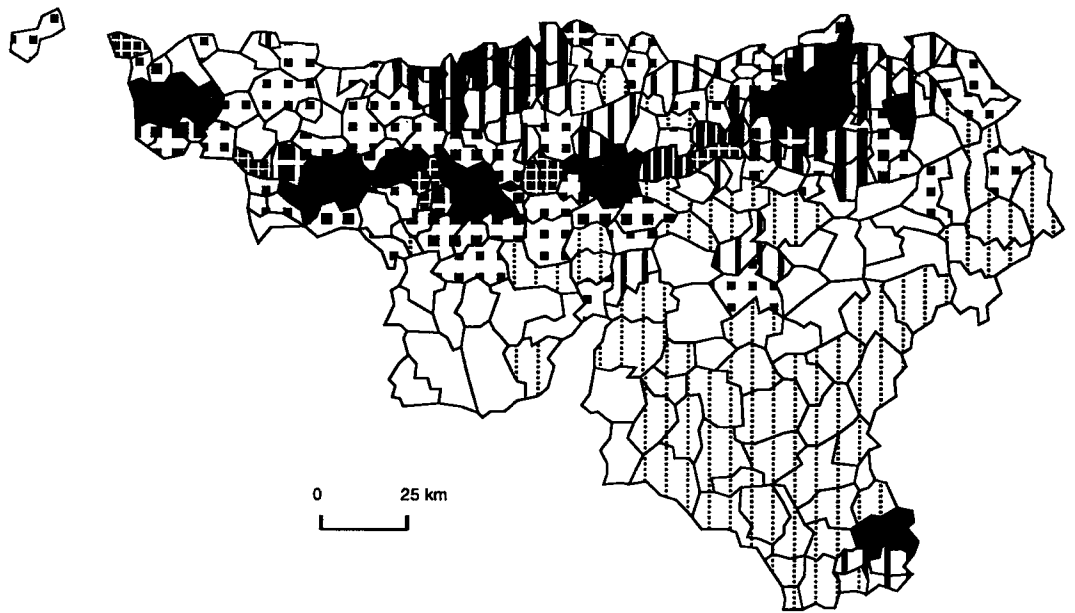
2.2. Les mécanismes périrurbains et rurbains

Dans les zones périurbaines et rurbaines, "les taux de migration positifs augmentent la pression de la population là où, bien souvent, la richesse de cet

TABLEAU 2: Critères et seuils utilisés pour la délimitation des régions urbaines belges en 1981 (D'après Van der Haegen *et al.*, 1990).

Critères de délimitation	Ville centrale	Communes de proche banlieue	Grande banlieue périurbaine et rurale
Densité de la population (hab./ha)	> 50		
% de maisons individuelles pour			
- une ville régionale	< 85 %		
- une grande ville	< 50 %		
% de logements construits avant 45	> 30 %		
% de logements inférieurs à 45m ²	> 10 %		
Caractère continu de l'habitat		Relevé sur le terrain et ajustement aux limites administratives	
Accroissement de la population			> 115
Revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arrondissement			> 100
Mouvement pendulaire vers l'agglomération par rapport à la population active de résidence de la commune			> 25 %
Mouvement pendulaire vers l'agglomération par rapport aux migrants alternants sortants			> 50 %
% d'agriculteurs			< 10 %
Migration venant de l'agglomération en rapport à l'immigration totale			> 40 %
% de la population âgée de + de 15 ans et qui habite le même logement depuis 1965			< 45 %
Déplacement logement-école vers l'agglomération par rapport à la population étudiante totale			> 20 %

CARTE 2: Territoires urbains et extensions périurbaines et rurbaines. 1992.



Ch. Christians, S. Schmitz ULg 1997

Dynamisme de l'urbanisation

Superficie résidentielle
accrue de 25% et +
entre 1982 et 1992

Agglomérations urbaines



Grandes banlieues

- Extensions périurbaines (>19% sup. urbanisée)



- Extensions rurbaines et faiblement rurbaines (9 à 19% sup. urbanisée)



Territoires hors banlieue

- Petites villes et communes à forte urbanisation (>19% sup. urbanisée)



- Petites villes et communes rurales rurbanisées ou faiblement rurbanisés (9 à 19% sup. urbanisée)



Territoire rural

- Communes rurales très faiblement rurbanisées (<9% sup. urbanisée et <2% sup. résidentielle)



environnement est perçu comme un attrait. Les espaces moins peuplés sont, en général, privilégiés dans le choix d'un nouveau logement. Seuls les jeunes de 14 à 24 ans se tournent plus volontiers vers les zones urbaines. Les personnes âgées de 25 à 39 ans s'installent de préférence dans les régions rurales en frange des métropoles alors que les personnes plus âgées auront tendance à se diriger vers des endroits plus lointains.

Dans de nombreuses zones rurales, une arrivée massive de nouveaux résidents peut exercer une pression démographique sur des écosystèmes restés, sociologiquement parlant, traditionnels. Des nouveaux bâtiments, de plus en plus nombreux, sont érigés en milieu rural, de nouveaux lotissements empiètent sur les terres agricoles et les habitats naturels, en augmentant démesurément l'espace occupé par les activités humaines. La croissance démographique dans ces régions pourrait, tout autant, avoir un effet sur les infrastructures d'assainissement et d'élimination des déchets et, dans certains cas, elle posera des problèmes de pollution des cours d'eau et d'accroissement significatif du niveau de bruit. En même temps, la pression urbanistique sur les régions rurales pourrait entraîner une perturbation des activités agricoles et une modification de biodiversité liée à une utilisation différente des espaces naturels.

L'environnement, sous ses formes diverses, est susceptible d'être affecté par suite de la modification rapide de la taille de la population et de la difficulté d'adapter des situations et des mécanismes agissant, de façon équilibrée, depuis des décennies. En revanche, le phénomène inverse est tout à fait plausible, car le comportement des nouveaux arrivés est probablement nettement plus sensibilisé à la protection d'un certain type d'environnement auquel ils ont été attentifs en choisissant de venir résider à la campagne". (Debuisson et Poulain, 1994)

Dans les dernières années, on constate en Wallonie un relatif tassement du mouvement de périurbanisation; celle-ci est déjà marquée par des dénaturations de l'aménité environnementale dues à la pression démographique comme dit ci-dessus; elle est aussi contrariée par l'augmentation des prix du marché foncier - maisons et terrains à bâtir - liée à la même pression. La périurbanisation est maintenant relayée par le développement d'une rurbanisation dans des campagnes de plus en plus lointaines, mieux épargnées par les caractères de banlieue et moins chères. Après les grandes banlieues urbaines et toutes les campagnes wallonnes du nord, la croissance active touche les espaces résidentiels réduits du grand sud-est; la rurbanisation s'y fait en véritable nappe dont nous montrerons, par d'autres indicateurs, la structuration en axes interurbains distendus.

2.3. Une esquisse de politique foncière

Sans être définie, la politique foncière est une matière confiée aux Régions par la loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980, art. 6, § 1, dans les

rubriques reprises sous le titre d'aménagement du territoire.

Devant viser à régulariser le marché foncier et la localisation des affectations du sol qui l'accompagnent, une telle politique trouve ses raisons d'être dans le problème foncier lié à la valeur patrimoniale des biens immobiliers et à leur renchérissement ou à leur blocage par leurs propriétaires en attente de plus-value en raison d'une modification de la destination urbanistique du sol: plans d'aménagement, croissance démographique sur certains territoires et constructions résidentielles, implantations d'infrastructures, de voies de communication, de nouvelles fonctions urbaines. L'affectation du sol prévue aux plans de secteurs est, à ce point de vue, une contrainte réglementaire: par exemple, les terres agricoles et espaces passant en zones d'habitat ou équivalents sont favorisées par rapport à celles qui restent en zone agricole sans perspective de plus-value; que penser aussi des parcelles récemment afforestées ou consacrées aux cultures agricoles de "sapins de Noël" ou de peupliers, voire dévolues à des réserves de vie sauvage ? La spéculation foncière menace par la recherche rapide de plus-values importantes, jugées comme exagérées.

La question foncière se traduit notamment, à notre point de vue, par une dilution des régions urbaines dans leur hinterland agricole et forestier périurbain ou rurbain, par une extension des zones d'habitat villageoise le long des voiries équipées, par des implantations - sans aucun doute nécessaires - d'infrastructures ou d'installations industrielles ou touristiques. C'est l'espace biophysique occupé par l'agriculture, la forêt et les espaces sub-naturels qui est ainsi grignoté dans un certain désordre, sans que nous négligions les désordres intra-urbains, tout cela à l'intérieur des zones des plans de secteur.

La question foncière, discutée déjà au 19^e siècle et opposant Emile Vandervelde et Emile de Laveleye dans deux livres célèbres, a fait l'objet d'un "avant-projet de loi foncière" en 1968, a suscité la création d'une Section de politique foncière au sein du Service de politique générale d'aménagement du territoire du Département des Travaux publics en 1969, et a fait l'objet de quatre propositions successives d'organisation d'une politique foncière au Sénat (1972), à la Chambre (1977 et 1979) et au Conseil régional wallon (1988). Rien n'a abouti.

Dans les faits, existent des incitations financières à une politique foncière industrielle tout à fait sectorielle (lois d'expansion économique de 1959 et 1970, arrêté royal de 1982) et à des politiques sectorielles en matière de permis de bâtir, de rénovation urbaine et rurale, d'aménagement de sites d'activité économique désaffectés et de création d'espaces verts.

Dans les faits aussi, existent des régies foncières communales de droit (37 en Wallonie en 1983) dont les succès restent limités en raison de la lourdeur de la tutelle et des problèmes de leur capacité financière pour les acquisitions et les expropriations des biens pour cause d'utilité publique. Il en résulte une municipalisation fort ralentie des terrains, but des régies qui devrait permettre aux

pouvoirs publics d'ajuster les utilisations du sol aux équilibres spatiaux et environnementaux notamment.

Enfin, dans les territoires expressément désignés par le Ministre compétent comme étant susceptibles d'être remembrés ou dans les communes où des terres font l'objet d'un remembrement simplifié ou d'un échange en exploitation, l'Office Wallon de Développement Rural peut exercer un droit de préemption lors de la vente de biens ruraux dans le but d'améliorer les structures agraires, droit par ailleurs fort limité par le règlement ministériel interne de 1973 et limité, comme pour les régies foncières, par les moyens financiers.

L'appropriation d'une portion du territoire rural, son affectation à des fonctions collectives ou particulières en vue de sauvegarder ou de créer des entités économiques valables, des zones de protection de l'environnement naturel, des espaces paysagers exceptionnels, constituent aux yeux de l'O.W.D.R., un moyen efficace pour tout aménagement et développement de l'espace rural en particulier et de l'espace en général.

Cela est aussi vrai pour l'espace agricole sur lequel une pression permanente est exercée tant de manière externe, par la réalisation de grandes infrastructures ou d'autres équipements, que d'une manière interne, notamment par la réforme de la P.A.C. Les mesures d'accompagnement de cette dernière portent, entre autres, sur le boisement des terres agricoles et sur des mesures agri-environnementales, suscitant la crainte d'un nouveau "mitage" de l'espace agricole par des boisements désordonnés dans l'espace ou de la "mise en clairière" de nombreux villages par leur encerclement dans le cas de boisement d'envergure, villages qui perdraient ainsi tout attrait pour la vie locale et le développement d'un tourisme vert.

3. LA SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE URBANISÉ DE 1982 À 1992

Ainsi que défini, l'espace urbanisé groupe deux rubriques essentielles: l'espace bâti et les espaces non cadastrés, à savoir principalement des voiries, chacune des deux rubriques représentant environ 4,5% du territoire wallon total. Cet ensemble correspond bien aux superficies irrémédiablement soustraites à l'espace biologique et, à ce titre, est essentiel dans les problèmes environnementaux.

Dans la présente synthèse, on a cependant individualisé la croissance de l'espace proprement bâti en tant que phénomène directement lié au mouvement de peuplement et d'activité; en effet, les infrastructures qui s'y ajoutent au sein de l'espace urbanisé, pourraient évoluer avec des intensités différentes. Le cas des emprises autoroutières ou le cas de la progression majoritaire de la résidence pourraient être de tels cas de figure.

TABLEAU 3: Valeurs d'évolution de la croissance des espaces urbanisés et bâtis de 1982 à 1992, en % de 1982

	Espace urbanisé	dont Espace bâti
Croissance forte	+ 19 à 35% et +	+ 30 à 54% et +
Croissance moyenne	+ 13 à < 19%	+ 21 à < 30%
Croissance faible	+ 0 à < 13 %	+ 0 à < 21 %

Le tableau 3 montre que les pourcentages de croissance du bâti sont supérieurs à ceux de l'espace urbanisé et, également, qu'il y a une similitude acceptable dans l'intensité des deux mouvements, cela dans la moitié des combinaisons existant sur le terrain. La carte montre que cette moitié des combinaisons recouvre les 8/10 des communes.

3.1. Les communes à croissance majeure

Les communes à croissances majeure de l'urbanisé et du bâti se situent dans plus des 3/4 de la Wallonie à savoir la toute grosse majorité des provinces de Liège, Namur et Luxembourg et quasi tout le Brabant wallon. Le Hainaut fait exception.

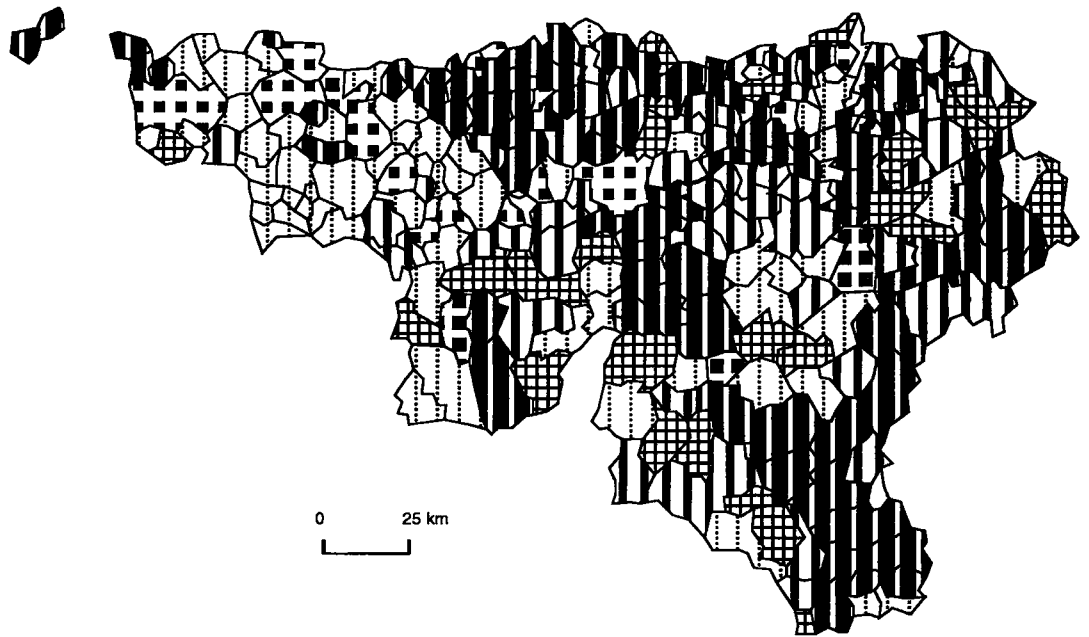
C'est la forte croissance de l'espace urbanisé (+ 19 à 35% et plus) associée à la moyenne et forte croissance du bâti (+ 21 à 54% et plus) qui frappe le plus: elle caractérise d'abord le Brabant wallon et les deux axes interurbains de Bruxelles à Arlon (et Luxembourg) et de Liège à Neufchâteau via Bastogne soit les zones liées au dynamisme bruxellois et aux deux tracés autoroutiers qui vivifient le sud-est wallon. Il faut y ajouter le développement qui prend en écharpe la province de Liège depuis les abords du Brabant et Hannut jusqu'à la périphérie liégeoise du sud-ouest, Huy compris; le phénomène marque également quelques communes dispersées, comme dans les cantons de l'Est ou encore Waremmes, Mouscron, Couvin ou les deux communes où se situent les aménagements touristiques des lacs de l'Eau d'Heure.

Le deuxième type de communes à croissance majeure présentent un même dynamisme moyen et fort du bâti mais seulement une croissance moyenne de l'espace urbanisé (+ 13 à 19% au lieu de + 19 à 35% et plus). Elles se localisent majoritairement dans les interstices entre les zones précédentes des provinces de Liège, Namur et Luxembourg et elles donnent le ton à la moitié de ces provinces.

3.2. Les communes à croissance ralentie

Ces communes caractérisent le Hainaut dans son ensemble et, notamment, les communes du sillon urbain et industriel; cela marque le peu de dynamisme de

CARTE 3: Synthèse de l'évolution de l'espace urbanisé. 1982-1992.



Ch. Christians, S. Schmitz
U.Lg Séminaire de Géographie

	Espace urbanisé	Espace bâti
1. Croissance majeure	forte	forte et moyenne
	moyenne	forte et moyenne
2. Croissance ralentie	faible	faible
3. Croissance diversifiée	faible	forte et moyenne
	forte	faible
	moyenne	faible

cette province. C'est le type d'évolution que l'on trouve également dans le coeur de l'agglomération liégeoise, à Verviers et dans des communes comportant de petits centres urbains comme Chimay, Marche, La Roche, Bouillon ou Stavelot. Si les faibles croissances du bâti et de l'urbanisé en général sont l'apanage bien connu des centres urbains et industriels devenus répulsifs, ces évolutions surprennent dans le cadre des petites villes et des campagnes en voie d'urbanisation.

3.3. Les communes à croissance diversifiée

Elles représentent des cas minoritaires. Les différences de croissance du bâti permettent cependant d'opposer quelques communes de type urbain et à faible dynamisme comme Tournai ou Namur et des communes rurales, peu nombreuses certes, où seul l'espace bâti grandit moyennement à fort; elles sont éparpillées dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg.

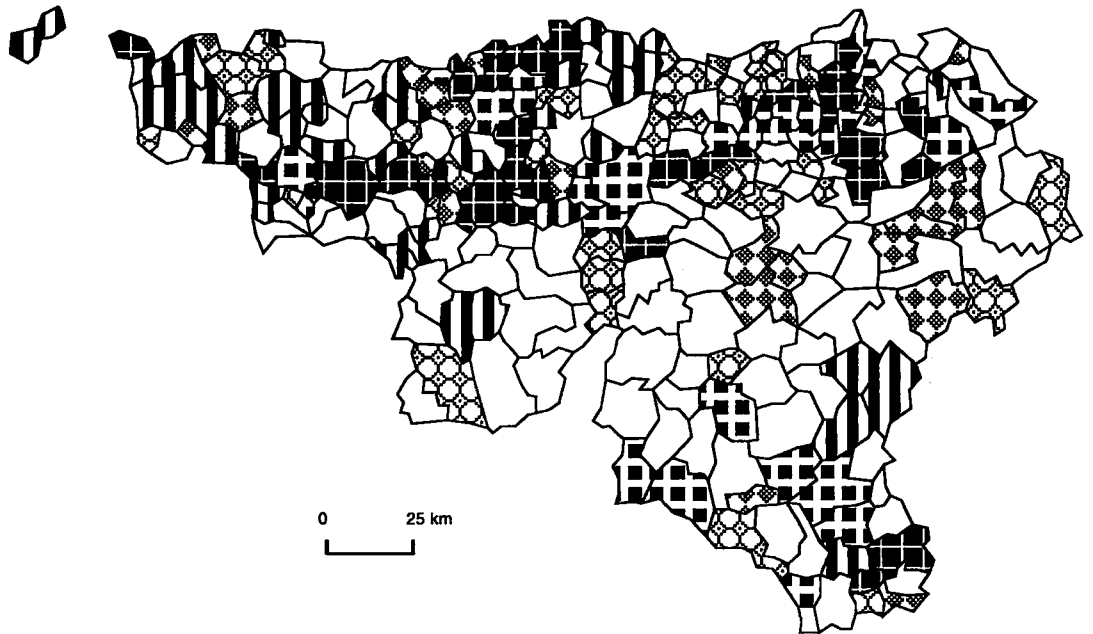
Terminons par deux conclusions d'importance. La première met en évidence la répartition essentiellement méridienne des différences d'évolution de l'urbanisé et du bâti, tout à fait perpendiculaire à la territorialisation des types d'occupation du sol; c'est que les évolutions sont d'abord liées aux axes de polarisation des métropoles urbaines actives et, d'autre part, à l'évolution du Hainaut vers le tassement socio-économique. Encore que, dans le domaine de l'environnement, une croissance ralentie de l'espace urbanisé puisse être un bon point pour la préservation des territoires biologiques alors que la réhabilitation des anciennes zones urbaines et industrielles constitue un plus.

La seconde conclusion impose de relativiser l'importance réelle des évolutions, car elles expriment des pourcentages d'espaces urbanisé et bâti dont les valeurs absolues sont très différentes entre les communes urbaines et les communes les plus rurales du sud-est wallon.

4. LA SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES EMPRISES AGRICOLE ET FORESTIÈRE DE 1982 À 1992

L'emprise agricole est en régression partout en Wallonie en raison des progrès de l'urbanisation, voire localement de l'afforestation. L'emprise forestière oscille en général peu autour du statu quo. Le tableau 4 donne les pourcentages d'évolution et l'appréciation qualitative des mouvements, étant entendu que l'on doit admettre qu'une diminution donnée des bois a une conséquence environnementale plus significative qu'une diminution équivalente de l'agriculture. La diminution significative des espaces agricoles, environ entre 0,5 et 0,8 de la superficie agricole de 1982 par an, est étroitement localisée dans toutes les communes urbaines ou fortement urbanisées du sillon urbain et industriel et du Brabant wallon; ailleurs, la régression est ralentie et se tient entre 0,1 et 0,4%

CARTE 4: Synthèse de l'évolution des emprises agricole et forestière. 1982-1992.



Ch. Christians, S. Schmitz
U.Lg Séminaire de Géographie

	Emprise agricole	Emprise forestière	Emprise agricole et forestière
1. Diminution significative			
2. Croissance significative			

La diminution ralentie et la faible évolution de part et d'autre du statu quo sont laissées en blanc sur la carte

TABLEAU 4: Evolution des emprises agricole et forestière de 1982 à 1992, en % de 1982

	Espace agricole	Espace forestier
1. Diminution significative	- 4 à - 8% et +	- 1,5 à - 4% et +
2. Diminution ralentie	- 1,5 à - 4% et +	
3. Faible évolution de part et d'autre du statu quo		- 1,5 à + 1,5%
4. Croissance significative		+ 1,5 à 4% et + 4 à 12% et +

par an, exception faite de quelques communes ardennaises et de l'axe Arlon-Athus.

La diminution significative des espaces boisés, de 0,1 à 0,4% par an, concerne aussi les communes urbaines ou fortement urbanisées, mais seulement une majorité d'entre-elles cette fois; il faut y adjoindre un bon nombre de communes essentiellement agricoles et plus ou moins urbanisées au nord du sillon wallon et deux tout petits groupes au sud, autour de Bastogne et dans les deux communes des lacs de l'Eau-d'Heure. La toute grande partie du territoire wallon connaît de très faibles oscillations autour d'un absolu statu quo: c'est tout l'espace au sud du sillon wallon et le Pays de Herve. La croissance significative des bois intéresse bien peu de communes bien éparpillées.

Au total, les espaces agricoles et forestiers se réduisent essentiellement dans le sillon wallon, et dans les communes au nord de celui-ci, notamment le Brabant. Mais notons bien que ce sont pratiquement toujours des entités où ces espaces sont les moins étendus de l'ensemble wallon et où des changements limités en superficie s'expriment vite par des pourcentages d'une certaine importance. Comme nous l'avons déjà dit, la rareté relative des espaces libres leur confère là une valeur toute particulière que met bien en évidence leur régression dans ces espaces.

5. LA CONCLUSION GLOBALE

Cette conclusion se base sur le maximum de rubriques des synthèses partielles de la situation en 1992 et des évolutions 1982-1992.

Relevons les simplifications et nuances nouvelles par rapport aux synthèses ci-avant:

- le regroupement des communes urbaines ou fortement urbanisées au-dessus du seuil de 29% d'espace urbanisé, mais en se souvenant de la nuance importante concernant leurs espaces libres selon le pourcentage d'espace boisé

qui est d'une importance environnementale majeure;

- la diversification de la croissance de l'espace urbanisé selon le pourcentage que cet espace occupe dans les communes concernées (communes fortement urbanisées, moyennement urbanisées ou non); et selon sa position périurbaine;
- La délimitation de la zone où la diminution significative des emprises agricole et forestière se situe globalement mais se répartit irrégulièrement par communes.

Les masses régionalisées qui résultent de l'étude donne l'image simplifiée suivante:

1. Espaces urbains et fortement urbanisés		- le sillon wallon - le Brabant wallon - le groupe Arlon-Athus
2. Espaces ruraux	a) à dominante peu ou non rurbanisée b) en partie rurbanisé c) rurbanisés	- l'Ardenne - la Famenne - la Lorraine belge - le Condroz - les campagnes hennuyères et hesbignonnes
+ Zones d'évolution spécifiques	a) dynamisme d'urbanisation et de rurbanisation majeures b) dynamisme d'urbanisation ralentie c) recul agricole et boisé significatif	- le Brabant wallon - l'axe Bruxelles-Arlon - l'axe Liège-Neufchâteau via Bastogne - la province de Hainaut - le sillon wallon - le Brabant - les campagnes hennuyères et hesbignonnes

BIBLIOGRAPHIE

- BARY-LENGER A., EVRARD R., GATHY P. (1989) La forêt, Liège, 615 p.
- BIANCHET B. (1994) Disparités spatiales des territoires socio-économiques en Belgique, Bulletin de la Société géographique de Liège, n°30, pp. 15-84.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY P. (1992) Les mots de la géographie : dictionnaire critique, La Documentation Française, Paris.
- CHRISTIANS Ch. (1982) Les types d'espaces ruraux en Belgique, Hommes et terres du nord, n°1, Lille, pp. 16-28.
- CHRISTIANS, Ch., DAELS. L. (1988) Belgium. A Geographical Introduction to its regional diversity and its human richness, Bulletin de la Société géographique de Liège, n° 24.
- CHRISTIANS Ch. (1989) Etude cartographique de l'agriculture belge, Statistiques agricoles, n°4-5-6, pp.5-152.
- CHRISTIANS Ch. (1992) Les campagnes (avec la collaboration de L. DAELS et A. VERHOEVE), dans Géographie de la Belgique, Crédit communal, Bruxelles, pp. 483-536.
- CHRISTIANS Ch. (1993) Terroirs wallons et agriculture wallonne en Belgique, Bulletin de la Société Belge de Géographie, n°62/2, pp. 329-360.
- CHRISTIANS Ch. (1997) Les paysages ruraux wallons jusqu'au milieu du XX^e siècle, les tendances lourdes. Cahiers de l'Urbanisme, n°16-17, pp. 13-25.
- DE BAETS D. (1992) Evolution des utilisations de l'espace en Belgique : approche typologique, Publication de l'Institut économique agricole, n°539/Etudes n°45, Ministère national de l'Agriculture, Bruxelles, 83 p.
- DENONVILLE I., BRONCHART L., MARISSAL P. (1991) Critères pour une délimitation de l'espace rural en Wallonie, Revue belge de géographie, fasc.1, Bruxelles, pp. 333-348
- DE SMET L. (1992) La population, dans Géographie de la Belgique, Crédit communal, Bruxelles pp. 293-330.
- Fondation Rurale de Wallonie (1981) La régie foncière en rénovation rurale, Ruralités nouvelles, cahier n°3, 39 p.
- Institut National de Statistiques (div. années) Statistiques agricoles, I.N.S, Bruxelles.
- Institut National de Statistiques (div. années) Statistiques forestières, I.N.S, Bruxelles.
- Institut National de Statistiques (div. années) Statistiques de la construction et du logement, I.N.S, Bruxelles.
- Institut National de Statistiques et Administration du Cadastre. (1980 et années suivantes) Statistique de l'occupation du sol, I.N.S., Bruxelles.
- JEHIN J.B. (1998) La périurbanisation et la rurbanisation à travers la consommation d'espace, Bulletin de la Société géographique de Liège, n°34, pp. 45-52
- LEEMANS S., PATTYN M., ROUSSEAU S. ET VAN DER HAEGEN H. Les régions urbaines belges en 1981, Etudes statistiques, I.N.S., Bruxelles, n°89
- MERENNE E. (1990) Dictionnaire des termes géographiques, Librairie A. Hatier, Bruxelles.
- MERENNE-SCHOUMAKER B. (1976) Occupation et consommation de l'espace urbanisé, Quelques observations en Belgique. La géographie/ De Aardrijkskunde, 25-42
- MERENNE-SCHOUMAKER B., VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E. (1997) La Belgique. Diversité territoriale, Bulletin du Crédit Communal, n°202, 144 p.
- Ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture (1994) Projet de plan d'environnement pour le développement durable en Région wallonne, Namur, 251p
- POULAIN M. (1995) Population humaine, dans Etat de l'Environnement Wallon 1995, Ministère de la Région Wallonne, Namur.
- RONDEUX J. (1983) Un inventaire forestier au service de la région wallonne, Wallonie. Conseil Économique et social de la Région wallonne, n°83/1, pp. 41-50.
- VAN DER HAEGEN H. (1982) L'utilisation du sol en Belgique et son évolution depuis 1834 sur base des données cadastrales, Etudes statistiques, n°65, Bruxelles, I.N.S..

VAN DER HAEGEN H., VANNESTE D. (1986) Une typologie des communes belges selon le niveau de vie, Bulletin trimestriel du Crédit Communal, Bruxelles, n°157, pp. 49-70
VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E., JUCHTMANS G. (1996) Les Régions urbaines belges, Bruxelles.